

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1191

11 novembre 2005

SOMMAIRE

ABN AMRO Alternative Investments, Sicav, Luxembourg	57166	Leeuwarden S.A., Luxembourg	57123
ABN AMRO Profil Funds Management S.A., Luxembourg-Kirchberg	57166	Leonardo Holding S.A., Luxembourg	57151
Aberdeen Property Nordic Finance, G.m.b.H., Luxembourg	57129	Lombard Odier Darier Hentsch Selective, Sicav, Luxembourg	57151
Anloja, S.à r.l., Luxembourg	57144	Matthias Ruppert, GmbH, Bertrange	57149
Ariel Holdings S.A., Luxembourg	57142	Meantime S.A., Luxembourg	57132
Astral International Holding S.A., Luxembourg ..	57139	Naarden International S.A., Luxembourg	57124
Axel Vyborg S.A., Eischen	57143	Nobilis Investment Funds, Sicav, Luxembourg-Kirchberg	57165
BPB Luxembourg S.A., Munsbach	57124	Norampac Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ...	57142
BPB Luxembourg S.A., Munsbach	57124	Norampac Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ...	57142
Bywater S.A.H., Luxembourg	57125	Sagos S.A.H., Luxembourg	57122
Café Pipa, S.à r.l., Differdange	57166	Scaw International, S.à r.l., Luxembourg	57167
Canto Lux Holding S.A., Luxembourg	57129	Scaw International, S.à r.l., Luxembourg	57168
Computer Associates Luxembourg, S.à r.l., Munsbach	57122	Scoha S.A., Luxembourg	57122
Consulting, Services & Développement S.A., Luxembourg	57139	Shelton Properties, S.à r.l., Luxembourg	57139
Dereal S.A., Luxembourg	57143	Simtek Investments S.A., Luxembourg	57123
Elendil S.A., Luxembourg	57125	Sita Information Networking Computing B.V. (Luxembourg Branch), S.à r.l., Luxembourg ...	57147
Europrius Asset Management S.A., Luxembourg ..	57151	Slash X Holding, S.à r.l., Luxembourg	57168
Financière K2 Holding S.A., Luxembourg	57138	Slash X Holding, S.à r.l., Luxembourg	57168
Flake Investments S.A., Luxembourg	57123	Summit Capital Holdings S.A., Luxembourg	57138
Fratrria Holding S.A., Luxembourg	57166	Teamworks Europe S.A., Luxembourg	57123
GTR SCI, Esch-sur-Alzette	57147	Teamworks Europe S.A., Luxembourg	57123
Hardwick Properties, S.à r.l., Luxembourg	57140	Teamworks Europe S.A., Luxembourg	57123
Hautval Enterprises S.A.H., Luxembourg	57150	Tinola Holding S.A., Luxembourg	57147
Head Concept Holding S.A., Luxembourg	57144	Tinola Holding S.A., Luxembourg	57149
Hei Elei Film Productions S.A., Luxembourg	57149	Trosten S.A., Luxembourg	57122
Hei Elei Film Productions S.A., Luxembourg	57149	Unity International Holding S.A., Luxembourg ..	57125
Hyperion International S.A., Luxembourg	57122	Unity International Holding S.A., Luxembourg ..	57125
Icmos (Luxembourg) S.A., Luxembourg	57150	Unity International Holding S.A., Luxembourg ..	57125
Icmos (Luxembourg) S.A., Luxembourg	57150	Valau S.A.H., Luxembourg	57146
Interneptune Holding S.A., Luxembourg	57165	Valau S.A.H., Luxembourg	57146
Iride S.A., Luxembourg	57166	Valau S.A.H., Luxembourg	57146
Jesmond Benelux S.A., Luxembourg	57128	Zatto Group S.A.H., Luxembourg	57144
		Zora Holding S.A., Luxembourg	57140
		Zora Holding S.A., Luxembourg	57141

COMPUTER ASSOCIATES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.463.000,-.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 103.372.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique du 27 mai 2005 que Monsieur François Cornelis, employé, né le 30 juin 1963 à Brasschaad, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé comme gérant supplémentaire de catégorie B avec effet immédiat. Monsieur François Cornelis a été nommé pour une durée illimitée.

Le 14 juin 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05508. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053799.3/556/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

HYPERION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 75.722.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05787, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053800.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

TROSTEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 63.417.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05783, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053801.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

SCOHA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 72.512.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05779, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053802.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

SAGOS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 68.741.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04558, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(053828.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

FLAKE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 85.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05774, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053803.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

SIMTEK INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 83.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05770, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053804.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

TEAMWORKS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 70.617.

Les comptes annuels au 30 juin 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05763, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053808.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

TEAMWORKS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 70.617.

Les comptes annuels au 30 juin 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05765, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053807.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

TEAMWORKS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 70.617.

Les comptes annuels au 30 juin 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05767, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053806.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

LEEUWARDEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 84.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05754, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053812.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

57124

BPB LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 62.518.

EXTRAIT

Il ressort de l'assemblée générale ordinaire du 20 septembre 2002 que les organes de la société sont les suivants, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 28 septembre 2002:

Conseil d'administration:

1. Monsieur Jonathan James William Drown, treasurer, né le 26 juin 1965 à Horsham, Royaume-Uni, demeurant à Brooklands House 90, Port Road, Duston, Northants, Royaume-Uni;
2. Madame Joyce Villemur, directeur financier, née le 23 septembre 1954 à Porto (Portugal), demeurant au 85, rue de Bracas, 92.310 Sèvres, France;
3. Monsieur Paul Worth, réviseur d'entreprises, né le 13 décembre 1952 à Wokingham, Royaume-Uni, demeurant au 60, rue des Romains, L-2444 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG, société anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07246. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053809.3/556/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

BPB LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 62.518.

EXTRAIT

Il ressort de l'assemblée générale ordinaire du 18 mars 2003 que les organes de la société sont les suivants, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 28 septembre 2003:

Conseil d'administration:

1. Monsieur Jonathan James William Drown, treasurer, né le 26 juin 1965 à Horsham, Royaume-Uni, demeurant à Brooklands House 90, Port Road, Duston, Northants, Royaume-Uni;
2. Madame Joyce Villemur, directeur financier, née le 23 septembre 1954 à Porto (Portugal), demeurant au 85, rue de Bracas, 92.310 Sèvres, France;
3. Monsieur Paul Worth, réviseur d'entreprises, né le 13 décembre 1952 à Wokingham, Royaume-Uni, demeurant au 60, rue des Romains, L-2444 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG, société anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07244. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053805.3/556/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

NAARDEN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 30.425.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2005, le mandat du Commissaire aux comptes GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg, a été renouvelé pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour NAARDEN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07407. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053979.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

57125

UNITY INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 17.958.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04545, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(053820.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

UNITY INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 17.958.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04542, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(053819.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

UNITY INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 17.958.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04540, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(053818.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

BYWATER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 19.922.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04560, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(053829.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

ELENDIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 108.837.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- PROCEDIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

ici représentée par:

Madame Marie-Line Schul, juriste, avec adresse professionnelle au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 14 juin 2005.

2.- CRITERIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

ici représentée par:

Madame Marie-Line Schul, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 14 juin 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de ELENDIL S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exécution de toutes opérations de conseil, d'assistance dans le domaine économique. Elle aura également comme objet la prestation de services administratifs. Elle peut également prendre des participations dans des sociétés de personnes et de capitaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger pour les besoins du développement et de l'accomplissement de son objet social.

La société pourra en général faire toutes autres transactions commerciales connexes, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille et cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par la signature conjointe de deux Administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur délégué dans les limites de ses pouvoirs, soit par la signature individuelle ou conjointe de personnes à qui un pouvoir spécial individuel ou général a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir. Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la signature de la personne ou nom de laquelle ladite autorisation est délivrée sera toujours requise.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 25 avril de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. La société PROCEDIA, S.à r.l., prédésignée, mille cinq cent cinquante actions.	1.550
2. La société CRITERIA, S.à r.l., prédésignée, mille cinq cent cinquante actions.	1.550
Total: trois mille et cent actions	3.100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- PROCEDIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97.164);
- 2.- CRITERIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97.199);
- 3.- Monsieur Gabriel Jean, juriste, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967, avec adresse professionnelle au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société MARBLEDEAL LIMITED, une société de droit anglais, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, GB-Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2010.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Gabriel Jean, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M.-L. Schul, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 juin 2005, vol. 895, fol. 11, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 juin 2005.

J.-J. Wagner.

(056364.3/239/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

JESMOND BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 36.850.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 11 mai 2005

- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

Administrateurs:

- Monsieur Jan Vermeulen, Schaliënhostraat 25, B-8570 Vichte, Belgique.
- SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas.
- Monsieur John B. Mills, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF06093. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053935.3/631/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

CANTO LUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 37.314.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le jeudi 19 mai 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du jeudi 24 juin 2004 et qu'en l'absence de renouvellement du mandat et/ou de nouvelle nomination, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme, les Administrateurs suivants:

* Monsieur Luciano Radici, dirigeant d'entreprises, demeurant à I-Sirtori (Como), 5, rue Lissolo; Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

* Monsieur Piero Radici, dirigeant d'entreprises, demeurant à I-Sirtori (Como), 5, rue Lissolo; Administrateur;

* Monsieur Sergio Vandi, employé privé, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté; Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de nommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

CANTO LUX HOLDING S.A.

P. Radici / S. Vandi

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07202. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053856.3/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

ABERDEEN PROPERTY NORDIC FINANCE, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 108.850.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundfünf, am vierundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz zu Sassenheim (Luxemburg).

Ist erschienen:

ABERDEEN PROPERTY INVESTORS DEUTSCHLAND GmbH, eine Gesellschaft deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in Zeughausstrasse 28-38, D-50667 Köln, Deutschland,

eingetragen im Handelsregister HRB (Nr. HRB 54539) des Amtsgerichts Köln in Deutschland,

hier vertreten durch ihren alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer mit Einzelunterschriftbefugnis:

Herrn Bernd Essler, Geschäftsführer, wohnhaft in 7, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Der Erschienene, handelnd wie erwähnt, ersucht den amtierenden Notar, die Satzung einer «société à responsabilité limitée» (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) nach luxemburgischem Recht, welche hiermit gegründet wird, wie folgt zu beurkunden.

Kapitel I.- Name - Dauer - Gegenstand - Sitz

Art. 1. Name und Dauer. Die Gesellschaft ist als «société à responsabilité limitée» (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) auf der Grundlage des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschließlich Änderungs-gesetzen (das «Gesetz von 1915») errichtet.

Sie führt den Namen ABERDEEN PROPERTY NORDIC FINANCE.

Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet. Sie kann durch Beschluss der Gesellschafter gemäss Artikel 17 der Satzung jederzeit aufgelöst werden.

Art. 2. Gegenstand. Zweck der Gesellschaft ist die Ausführung aller Geschäfte welche, direkt oder indirekt, mit dem Erwerb von Beteiligungen an jeglichen rechtlichen Unternehmen, gleich in welcher Form, zu tun haben, sowie die Verwaltung, das Management, die Kontrolle und die Verwertung dieser Beteiligungen, ohne jedoch in den Anwendungsbereich des Gesetzes vom 31sten Juli 1929, betreffend reine Holdinggesellschaften zu fallen.

Die Gesellschaft kann insbesondere ihre Mittel zum Kauf oder Verkauf von Immobilien in Luxemburg oder im Ausland sowie für jegliche Geschäfte Immobilien betreffend verwenden, einschließlich (i) die direkte oder indirekte Beteiligung in Gesellschaften und in Partnerschaften mit beschränkter Haftung oder die Beteiligung in jegliche andere rechtliche Unternehmen, gleich in welcher Form, deren Hauptzweck der Kauf, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf, das Ma-

nagement und/oder das Vermieten von Immobilien ist (ii) das Handeln als Treuhänder im Zusammenhang mit Immobilien oder Immobiliengesellschaften und (iii) das Zeichnen von Wandel- und anderen Schuldverschreibungen oder Anleihen, die Bewilligung von Darlehen, Garantien oder anderen Sicherheiten im Zusammenhang mit den oben genannten Tätigkeiten. Um ihre Tätigkeiten zu finanzieren, kann die Gesellschaft Schuldverschreibungen, Anleihen oder andere Schuldinstrumente ausgeben und Kreditvereinbarungen eingehen oder andere Kreditfazilitäten gewähren.

Des weiteren kann die Gesellschaft Beratungsdienste im Zusammenhang mit den vorstehenden Tätigkeiten erbringen und kann insbesondere als Dienstleister für Organismen für gemeinsame Anlagen sowie anderen Gesellschaften, welche im Immobilienbereich tätig sind, fungieren.

Die Gesellschaft kann alle industriellen oder geschäftlichen Tätigkeiten ausführen, welche direkt oder indirekt, der Erfüllung ihres Gesellschaftszweckes dient.

Art. 3. Gesellschaftssitz. Gesellschaftssitz ist Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers kann der Sitz der Gesellschaft an einen anderen Ort der Gemeinde Luxemburg verlegt werden und können. Des weiteren können Niederlassungen und Vertretungen in einem anderen Ort des Großherzogtums sowie im Ausland gegründet werden.

Aufgrund eines bestehenden oder unmittelbar drohenden politischen, militärischen oder anderweitigen Notfalls von höherer Gewalt außerhalb der Kontrolle, Verantwortlichkeit und Einflussmöglichkeit der Gesellschaft, der die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland beeinträchtigt kann/können der/die Geschäftsführer durch einfachen Beschluss den Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur Wiederherstellung von normalen Verhältnissen ins Ausland verlegen. In diesem Fall wird jedoch die Gesellschaft die luxemburgische Nationalität beibehalten.

Kapitel II.- Gesellschaftskapital

Art. 4. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist in einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einhundert Euro (100,- EUR) eingeteilt.

Art. 5. Gesellschaftsanteile. Jeder Anteil berechtigt zu einem Bruchteil des Gesellschaftsvermögens und der Profite im direkten Verhältnis zu der bestehenden Anteilzahl der Gesellschaft.

Gegenüber der Gesellschaft sind einzelne Anteile unteilbar, da die Gesellschaft nur einen Inhaber pro Anteil zulässt. Gemeinsame Co-Inhaber müssen eine einzige Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft ernennen.

Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, die Einstellung der bürgerlichen Rechten, die Zahlungsunfähigkeit sowie den Konkurs des alleinigen Gesellschafters oder einem der Gesellschafter.

Art. 6. Übertragung von Gesellschaftsanteilen. Im Falle eines alleinigen Gesellschafters sind die Anteile der Gesellschaft frei übertragbar.

Im Falle einer Mehrzahl von Gesellschaftern, kann die Übertragung der Anteile an Drittpersonen «inter vivos» nur nach Ermächtigung durch die Gesellschafterversammlung, gemäß Artikel 189 des Gesetzes von 1915, stattfinden. Eine solche Ermächtigung wird im Falle der Übertragung von Anteilen unter Gesellschaftern nicht benötigt.

Die Übertragung der Anteile an Drittpersonen «mortis causa» muss von drei viertel der überlebenden Gesellschafter angenommen werden.

Art. 7. Rückkauf von Anteilen. Die Gesellschaft ist ermächtigt, Anteile an ihrem eigenen Gesellschaftskapital, gemäß den Bestimmungen des Gesetzes von 1915, zu kaufen.

Kapitel III.- Geschäftsführung - Sitzungen des Verwaltungsrates - Vertretung

Art. 8. Geschäftsführung. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer. Der(ie) Geschäftsführer muss (müssen) kein(e) Gesellschafter sein. Der (die) Geschäftsführer wird (werden) durch die Gesellschafterversammlung ernannt. Die Gesellschafterversammlung kann jederzeit und «ad nutum» (ohne einen Grund zu nennen) den (die) Geschäftsführer abrufen und ersetzen.

Die Gesellschafterversammlung bestimmt das Gehalt sowie die Bedingungen der Bestellung eines jeden Geschäftsführers.

Art. 9. Sitzungen des Verwaltungsrates. Bei einer Mehrzahl von Geschäftsführern wird ein Verwaltungsrat aufgestellt.

Sitzungen des Verwaltungsrates können durch jeden einzelnen Geschäftsführer einberufen werden.

Die Geschäftsführer werden einzeln zu jeder Sitzung des Verwaltungsrates einberufen. Ausgenommen in Dringlichkeitsfällen, welche im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen, werden die Geschäftsführer acht Tage vor der Sitzung schriftlich einberufen.

Die Sitzung kann ohne vorherige Benachrichtigung ordnungsgemäß gehalten werden, falls sämtliche Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind.

Die Sitzung erfolgt an Ort, Tag und Uhrzeit, welche im Einberufungsschreiben festgelegt sind. Sitzungen des Verwaltungsrates finden grundsätzlich in Luxemburg statt.

Auf die Einberufung kann, durch die Zustimmung jedes Geschäftsführers, verzichtet werden. Diese Zustimmung kann schriftlich oder per Fax oder durch jedes andere angemessene Kommunikationsmittel erfolgen. Für Sitzungen, für die sowohl der Sitzungstermin als auch der Sitzungsort in einem früheren Beschluss des Verwaltungsrates festgelegt wurden, bedarf es keiner gesonderten Einberufung.

Jeder Geschäftsführer kann sich in jeder Verwaltungsratssitzung durch einen anderen Geschäftsführer vertreten lassen, indem er ihn per Schreiben, Fax oder jedem anderen angemessenen Mittel zu seinem Bevollmächtigten ernannt.

Ein Geschäftsführer kann mehrere andere Geschäftsführer vertreten, vorausgesetzt, dass mindestens zwei Geschäftsführer an der Sitzung teilnehmen.

Jeder und alle Geschäftsführer kann oder können an einer Sitzung via Telefon oder Videokonferenzschaltung oder einer ähnlichen Kommunikationstechnik, welche die gegenseitige Verständigung aller teilnehmenden Personen gewährt, teilnehmen. In diesem Fall gilt das entsprechend teilnehmende Mitglied des Verwaltungsrates als persönlich anwesend.

Die Beratungen und Entscheidungen des Verwaltungsrates sind nur rechtskräftig wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder vorhanden oder vertreten sind.

Entscheidungen des Verwaltungsrates werden durch die Stimmenmehrheit der Mitglieder getroffen.

Im Dringlichkeitsfall sind Umlaufbeschlüsse, welche von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet werden, gültig und verbindlich, als wären sie bei Gelegenheit einer einberufenen Sitzung gefasst worden. Die Unterschriften können auf einer einzigen Urkunde erscheinen, aber auch auf mehreren Kopien eines identischen Beschlusses und diese Unterschriften können per Brief, Fax oder Telex erfolgen.

Art. 10. Vertretung. Im Umgang mit Drittparteien, hat der/die Geschäftsführer die Befugnis zu jeder Zeit im Namen der Gesellschaft zu handeln sowie alle Geschäfte und Vorgänge, die mit dem Gesellschaftszweck im Einklang sind, durchzuführen und zu genehmigen.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz von 1915 oder durch die Satzung der Gesellschaft für die Gesellschafterversammlung bestimmt sind, fallen in die Kompetenz des Geschäftsführers oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, des Verwaltungsrates.

Im Falle eines alleinigen Geschäftsführers ist die Gesellschaft durch die alleinige Unterzeichnung des Geschäftsführers und, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch die gemeinsame Unterzeichnung von je zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates gebunden.

Der Geschäftsführer oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, der Verwaltungsrat kann einen oder mehrere «ad hoc» Bevollmächtigte mit verschiedenen Befugnissen für spezifische Aufgaben beauftragen.

Der Geschäftsführer oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, der Verwaltungsrat, wird die Verantwortlichkeiten und Vergütung (falls vorhanden), die Tätigkeitsdauer sowie alle weiteren erheblichen Bedingungen des Mandats des Bevollmächtigten bestimmen.

Art. 11. Verbindlichkeiten der Geschäftsführer. Der Geschäftsführer haftet nicht persönlich auf Grund seiner Funktion für Verbindlichkeiten, welche er ordnungsgemäß im Namen der Gesellschaft eingeht, solange diese gemäß den Bestimmungen der Satzung und des Gesetzes von 1915 getroffen wurden.

Kapitel IV.- Gesellschafterversammlungen

Art. 12. Gesellschafterversammlungen. Solange das Gesellschaftskapital von einem alleinigen Gesellschafter gehalten wird, vereinigt dieser Gesellschafter alle Befugnisse der Gesellschaftsversammlung auf sich.

Im Falle einer Mehrzahl von Gesellschaftern, hat jeder Gesellschafter das Recht, sich an gemeinsamen Entscheidungen zu beteiligen, unabhängig von seiner Kapitalbeteiligung. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen wie Anteile. Gemeinsame Entscheidungen sind rechtskräftig wenn sie durch Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, gestimmt worden sind.

Abänderung der Satzung oder die Auflösung der Gesellschaft können jedoch nur durch eine Mehrheit der Anzahl der Gesellschafter, welche mindestens Dreiviertel des Gesellschaftskapitals besitzen, gemäß den Bestimmungen des Gesetzes von 1915, beschlossen werden.

Beschlüsse der Gesellschafterversammlung können, anstatt bei Gelegenheit einer einberufenen Gesellschafterversammlung, schriftlich per Umlaufbeschluss von allen Gesellschaftern gefasst werden. In einem solchen Fall werden den Gesellschaftern explizite Entwürfe der Beschlüsse zugesandt, welche dann von allen Gesellschaftern unterzeichnet werden. Schriftliche Beschlüsse, deren Unterschriften auf einer oder mehreren Kopien eines identischen Beschlusses erscheinen, sind ebenso verbindlich wie Beschlüsse, welche bei Gelegenheit einer einberufenen Gesellschafterversammlung gefasst worden sind.

Kapitel V.- Gesellschaftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung

Art. 13. Geschäftsjahr. Das Gesellschaftsjahr beginnt am ersten Oktober und endet am dreißigsten September eines jeden Jahres.

Art. 14. Finanzberichte. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden die Bücher der Gesellschaft abgeschlossen und die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, vom Verwaltungsrat aufgestellt.

Art. 15. Einsicht der Gesellschafter. Am Gesellschaftssitz kann jeder der Gesellschafter Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 16. Gewinnverteilung - Rücklagen. Aus dem Nettogewinn der Gesellschaft sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zurückzustellen bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des gezeichneten Gesellschaftskapitals erreicht.

Der Saldo des Nettogewinns kann den Gesellschaftern, entsprechend ihrer Beteiligung am Gesellschaftskapital ausgeschüttet werden. Aus den ausschüttbaren Gewinnen können zu jeder Zeit Zwischendividende von der Gesellschafterversammlung oder vom Geschäftsführer/Verwaltungsrat beschlossen und gezahlt werden.

Kapitel VI.- Auflösung - Abwicklung

Art. 17. Auflösung. Die Gesellschaft kann jeder Zeit durch Beschluss der Gesellschafterversammlung, welcher gemäß den Bedingungen für Satzungsänderung gefasst wird, aufgelöst werden.

Art. 18. Abwicklung. Nach Auflösung der Gesellschaft wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren, ob Gesellschafter oder nicht, durchgeführt. Diese werden durch die Gesellschafter, welche gleichzeitig ihre Befugnisse und Vergütungen festlegen, ernannt.

Kapitel VII.- Anwendbares Recht

Art. 19. Anwendbares Recht. Für alle Punkte, die nicht durch die gegenwärtige Satzung geregelt werden, findet das Gesetz von 1915 Anwendung.

Zeichnung und Einzahlung

Der Erschienene bestätigt hiermit dass er hundertfünfundzwanzig (125) Anteile, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, wie folgt gezeichnet hat:

ABERDEEN PROPERTY INVESTORS DEUTSCHLAND GmbH, vorgenannt, hundertfünfundzwanzig Anteile . . 125

Alle Anteile wurden vollständig, in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 30. September 2005.

Kosten

Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft für diese Gründung entstehen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr tausenddreihundertfünfzig Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann fasst der Erschienene, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse:

1) Zum alleinigen Geschäftsführer wird folgende Person, für eine unbestimmte Zeit, ernannt:

Herrn Bernd Essler, Geschäftsführer, geboren in Seeg (Deutschland), am 13. November 1949, wohnhaft in 7, route d'Esch, L-1470 Luxemburg.

2) Die Anschrift des Gesellschaftssitzes befindet sich in 7, route d'Esch, L-1470 Luxemburg.

3) Zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft wird für eine Dauer von einem (1) Jahr ernannt:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, Sektion B Nummer 65.477).

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat letzterer mit dem amtierenden Notar, die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. Essler, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch an der Alzette, am 30. Juni 2005, Band 895, Blatt 24, Feld 2. – Erhalten 125 Euro.

Der Einnehmer (gezeichnet): Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 1. Juli 2005.

J.-J. Wagner.

(056452.3/239/192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

MEANTIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 109.262.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) la société de droit luxembourgeois INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES en abrégé INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, enregistrée auprès du registre des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 10.548, ici représentée par son administrateur directeur Monsieur Pierre Schmit et sa directrice Madame Gabriele Schneider, les deux avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont,

2) Madame Gabriele Schneider, préqualifiée.

Lesquelles comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée MEANTIME S.A., société anonyme.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra

même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, succursales, agences et bureaux.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières (sociétés holding).

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à USD 38.000,00 (trente-huit mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 3.800 (trois mille huit cents) actions d'une valeur nominale de USD 10,00 (dix Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à USD 1.000.000,00 (un million de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions de USD 10,00 (dix Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication de l'acte du 29 juin 2005, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Les actions représentatives de ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises dans la forme et au prix, avec ou sans prime d'émission, et libérées en espèces ou par apports en nature ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à fixer toutes autres modalités et déterminer toutes autres conditions des émissions.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer tout mandataire pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, sentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président a de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises aux membres du conseil d'administration par écrit qui font connaître leurs décisions par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le cinquième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale annuelle se réunit en 2006.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) INTERCORP S.A. préqualifiée, trois mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf actions	3.799
2) Gabriele Schneider, préqualifiée, une action	1
Total: trois mille huit cent actions	3.800

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de USD 38.000,00 (trente-huit mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 2.250,00 (deux mille deux cent cinquante euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes ès-qualités qu'elles agissent, représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1. Monsieur Lou Huby, directeur honoré de la C.E. e.r., né le 1^{er} juillet 1937 à Echternach (Luxembourg), avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;
2. Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, né le 16 février 1964 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;
3. Madame Gabriele Schneider, directrice de société, née le 31 octobre 1966 à Birkenfeld/Nahe (Allemagne), avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- DIRILOU, S.à r.l., société à responsabilité illimitée, établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg B 103.248.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2010.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à Luxembourg, L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à trente et un mille cinq cent vingt-quatre euros quatre-vingt-un cents (31.524,81).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand five, on the twenty-ninth of June.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) the Luxembourg company INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES en abrégé INTERCORP S.A., established and having its registered offices at 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, filed with the Luxembourg company registrar under number B 10.548, hereby represented by its directors Mr. Pierre Schmit and Mrs Gabriele Schneider, both with professional address at L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont,
- 2) Mrs Gabriele Schneider, prenamed.

Such appearing parties have requested the acting notary to state as follows the articles of Association:

Art. 1. Between the appearing parties and all third parties which in the future will become shareholders, a Luxembourg limited joint stock company (société anonyme) is formed under the corporate name of MEANTIME S.A.

Art. 2. The Company is formed for an unlimited duration. It may be wound up by a resolution of the extraordinary general shareholders' meeting, called and voting pursuant to the conditions required for the amendment of the Articles of Association.

Art. 3. The registered offices of the Company are established in Luxembourg. They may be transferred by simple resolution of the Board of Directors to any other place within the Municipality of Luxembourg or by resolution of the extraordinary general shareholders' meeting to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg. They may even be transferred abroad by simple resolution of the Board of Directors, should extraordinary events arise or be deemed imminent, whether of military, political, economic or social nature, which would impair the normal activity of the Company at its offices, and until such events will have ceased.

Notwithstanding such a transfer which can only be temporary the Company will remain of Luxembourg nationality.

In any other circumstances, the transfer abroad of the registered offices of the Company and the change of its nationality can only be decided unanimously by all associates and bond owners.

The company may by decision of the Board of Directors establish either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad subsidiary companies, branches, offices and agencies.

Art. 4. The corporate object is to take participations, in any form and of any kind whatsoever, in Luxembourg or foreign commercial, industrial, financial enterprises and others, to acquire any securities and rights by means of participation, contribution, underwriting, firm taking, option, purchase, exchange, negotiation or in any other manner and further to acquire patents and trademarks and grant, licences, to manage and implement the same. It may borrow, even by means of bond issues or otherwise undergo indebtedness for the purpose of financing its business activity. It may also support and grant any financial assistance, loans, advances and guarantees for the benefit of enterprises in which it holds

an interest. It may perform any activities which are directly or indirectly related to its corporate object and which are permitted by and remain within the limits of the Luxembourg Law of July 31, 1929 on Holding Companies.

Art. 5. The subscribed capital is set at USD 38,000.00 (thirty-eight thousand Dollars of the United States of America), represented by 3,800 (three thousand eight hundred) shares of a par value of USD 10.00 (ten Dollars of the United States of America) each.

Shares are issued in registered or in bearer form to the option of the shareholder.

The Company may redeem its own shares subject to the provisions of law.

The authorized capital is set at USD 1,000,000.00 (one million Dollars of the United States of America), and will be represented by 100,000 (one hundred thousand) shares of a par value of USD 10,00 (ten Dollars of the United States of America) each.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Association.

The Board of Directors is authorized, during a period of five years from the date of publication of the deed of June 29, 2005, to increase the subscribed capital in one time or in several portions, within the limits of the authorized capital. The shares of the capital increase may be subscribed and issued in such form and at such price, with or without an issue premium, will be paid in cash or in kind as the Board of Directors may determine. The Board of Directors is authorized to set all other modalities and determine all other conditions to govern such share issues. The Board of Directors is especially authorized to proceed towards such issues without reserving preferred subscription rights to existing shareholders. The Board of Directors may delegate to any attorney, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Each time the Board of Directors has had an increase of the subscribed capital authenticated the present article shall be considered as adapted to the amendment as effected.

Art. 6. The Company is managed by a Board of Directors of three members at least. The members of the Board of Directors are appointed for a term which may not exceed six years. They are re-eligible.

The Board of Directors elects among its members a chairman and from time to time a vice-chairman.

If as a result of resignation, death or any other event the post of a director becomes vacant, the remaining directors may temporarily fill the vacancy until the next forthcoming general meeting of shareholders which will proceed towards a final election.

Art. 7. The Board of Directors is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to perform all acts of disposition and administration which are necessary or useful for the implementation of the corporate object, excepting those acts which are specifically reserved to the competency of the general shareholders' meeting by virtue of law or of these Articles. Among others, the Board of Directors may compromise, transact, consent into waivers of claims and grant releases with or without payment.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day to day management of the Company and its representation therefore to one or more directors, managing directors, delegates and other agents who need not be shareholders of the Company.

The Company is bound by the joint signature of two directors or by the individual signature of any person so delegated by the Board of Directors.

Art. 8. All actions in court, whether the Company is plaintiff or defendant, are carried in the sole name of the Company represented by its Board of Directors.

Art. 9. The Board of Directors meets as often as the interests of the Company require. The Board of Directors is called by its chairman, failing him by its vice-chairman or by two members of the Board of Directors.

The Board of Directors may pass valid resolutions whenever a majority of its members are present or represented.

A director may have himself represented by one of his fellow directors. A director may only represent one of his fellows at one time.

Resolutions by the Board of Directors are passed by simple majority. In the event of equalling votes, the chairman has a casting vote.

Whenever there are matters of urgency, directors may transmit their votes by all means of telecommunication in writing. The Board of Directors may resolve by means of circulated minutes where the proposed resolutions are transmitted in writing to the directors, who will transmit their decisions in writing to the Company.

Resolutions are deemed adopted whenever a majority of directors has transmitted an assenting vote.

Resolutions by the Board of Directors are recorded by proper minutes. Excerpts of the Board of Directors' resolutions are delivered and certified by the chairman, failing him by two directors.

Art. 10. The Company shall be supervised by one or more statutory auditors. They are appointed for a term which may not exceed six years. They may be re-elected.

Art. 11. The Company's fiscal year runs from the first of January to the thirty-first of December. Every year, on the thirty-first day of December, the books, registers and accounts are closed. The Board of Directors establishes the balance sheet, the profit and loss account and the notes to the annual accounts.

Art. 12. The Board of Directors and the statutory auditors as well have authority to call a general shareholders' meeting whenever they deem so appropriate. They are bound to call the meeting in a way that it will gather within one month's time whenever they are so requested in writing bearing the agenda by shareholders representing one fifth of the corporate capital.

Calling notices to all general meetings shall bear the agenda.

Excerpts from the minutes of the general meetings are delivered and certified by the chairman of the Board of Directors, failing him by two directors.

Art. 13. The Board of Directors may subordinate the admission of the holders of bearer shares to a preliminary deposit of their shares; but not more than five full days prior to the date set for the meeting. Every shareholder is entitled to vote by himself or through a proxy who needs not be shareholder himself.

Each share entitles to one vote.

Art. 14. The annual general shareholders' meeting shall take place on the second Thursday of the month of June at 15.00 o'clock at the Company's registered offices or at such other place within the municipality of those registered offices as shall be indicated in the notice of convening. Whenever the day set for the annual meeting is a legal holiday, the shareholders shall meet on the next following working day at the same time.

The annual general shareholders' meeting is convened to approve the annual accounts and reports and to grant discharge to the corporate organs.

It decides on the allotment and the distribution of the net profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve fund. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, but shall, however, be resumed until it is entirely reconstituted, if, at a certain moment and for any reason whatsoever, the reserve fund has been broken into.

The balance of the available profits is at the disposal of the general meeting.

The Board of Directors is authorized to pay interim dividends during the course of the fiscal year within the limits set forth by law.

Art. 15. In respect of any items not covered by these Articles of Association, the parties submit to the provisions of the law of August 10th, 1915 as amended.

Transitory provision

1) The first financial year shall commence at the date of this present deed of formation of the Company and shall cease on the 31st day of December 2005.

2) The first annual general meeting will convene in 2006.

Subscription

The company capital has been subscribed as follows:

1. INTERCORP S.A., prenamed, three thousand seven hundred ninety-nine shares	3,799
2. Gabriele Schneider, prenamed, one share	1
Total: three thousand eight hundred shares	3,800

All the subscribed shares have been fully paid in cash, so that the amount of USD 38,000.00 (thirty-eight thousand Dollars of the United States of America) is as of now available to the Company.

Statement

The notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Estimation of costs

The amount of the costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,250.00 (two thousand two hundred and fifty Euro).

Extraordinary general meeting

And immediately after the incorporation of the Company, the parties appearing, representing the entire subscribed capital and considering themselves duly convened have proceeded to an extraordinary general meeting, during which they have passed the following resolutions:

First resolution

The number of the directors is fixed at three and the number of statutory auditors is fixed at one.

The following persons are appointed directors:

1. Mr. Lou Huby, honour director of the C.E., born on July 1st, 1937 in Echternach (Luxembourg), with professional address in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;

2. Mr. Pierre Schmit, director of companies, born on February 16th, 1964 in Luxembourg, with professional address in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;

3. Mrs Gabriele Schneider, director of companies, born on October 31st, 1966 in Birkenfeld/Nahe (Germany), with professional address in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Second resolution

The following person is appointed statutory auditor:

- DIRILOU, S.à r.l., société à responsabilité illimitée, établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg B 103.248.

Third resolution

The term of office of the directors and the statutory auditor shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in 2010.

57138

Fourth resolution

The registered office of the company is at L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Valuation

For registration purposes, the share capital is valued at thirty-one thousand five hundred and twenty-four Euro eighty-one Cent (31,524.81).

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated into the language of the appearers, said persons signed together with us, the Notary, the present original deed.

Signé: P. Schmit, G. Schneider, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, vol. 149S, fol. 6, case 6. – Reçu 315,25 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005

A. Schwachtgen.

(062352.3/230/341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

SUMMIT CAPITAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.

R. C. Luxembourg B 60.530.

—

EXTRAIT

L'Assemblée Générale annuelle qui s'est tenue à Luxembourg le 27 juin 2005, a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée réélit au poste d'Administrateur pour un terme de 6 ans renouvelable:

* Monsieur Philippe Cahen,

* Monsieur Nikolai Loukiantsev,

* Monsieur Charles-Grégoire de Rothschild.

- LUXREVISION, S.à r.l. domiciliée et siégeant au 6-12, rue du Fort Wallis L-2016 Luxembourg est réélue au poste de Commissaire de la société pour un terme de 6 ans renouvelable.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

P. Cahen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08570. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053891.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

FINANCIERE K2 HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 76.460.

—

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le mardi 19 avril 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Huitième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Onelio Piccinelli, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 25 juin 2004.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Onelio Piccinelli en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Neuvième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du mardi 30 novembre 2004 et qu'en l'absence de renouvellement du mandat et/ou de nouvelle nomination, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

* Monsieur Sergio Vandi, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

* Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;

* Monsieur Davdie Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2005.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

FINANCIERE K2 HOLDING S.A.

D. Murari / S. Vandt

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07199. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(053859.3/043/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

SHELTON PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10,000.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 66.977.

Faisant suite aux décisions prises par résolution de l'actionnaire unique de SHELTON PROPERTIES, S.à r.l. du 9 mai 2005, il a été décidé de renouveler la nomination de Ryan Cregeen et A. Richard Moore Jr. pour une durée illimitée.

Le mandat de Mr. Mark Evans n'est pas renouvelé.

Par conséquent, le Conseil de gérants de la Société est composé comme suit:

Conseil de gérants:

- A. Richard Moore Jr.,

- Ryan Cregeen.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Au nom de SHELTON PROPERTIES, S.à r.l.

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03213. – Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(053898.3/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

CONSULTING, SERVICES & DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 84.478.

Le bilan établi au 31 décembre 2004, et enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06760, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour CONSULTING, SERVICES & DEVELOPPEMENT S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(053977.3/1039/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

ASTRAL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 63.358.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2005 que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Onelio Piccinelli en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 25 juin 2004. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Onelio Piccinelli en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 12 avril 2004 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

* Monsieur Sergio Vandi, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

* Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

* Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2005.

L'Assemblée décide de nommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Le Conseil d'Administration

J.-Ph. Fiorucci / O. Piccinelli

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07196. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053883.3/043/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

HARDWICK PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10,000.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 70.163.

Faisant suite aux décisions prises par résolution de l'actionnaire unique de HARDWICK PROPERTIES, S.à r.l. du 9 mai 2005, il a été décidé de renouveler la nomination de Ryan Cregeen et A. Richard Moore Jr. pour une durée illimitée. Le mandat de Mr. Mark Evans n'est pas renouvelé.

Par conséquent, le Conseil de gérants de la Société est composé comme suit:

Conseil de gérants:

- A. Richard Moore Jr.,

- Ryan Cregeen.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Au nom de HARDWICK PROPERTIES, S.à r.l.

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03209. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053900.3/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

ZORA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 45.280.

L'an deux mille cinq, le neuf juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ZORA HOLDING S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 45.280) (ci-après, la «Société»), ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte notarié en date du 14 octobre 1993 publié au Mémorial C numéro 574 du 3 décembre 1993, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, en date du 17 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1351 du 18 septembre 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Danielle Schroeder, directeur de société, demeurant à Luxembourg.

Madame le président désigne comme secrétaire Madame Fadhila Mahmoudi, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antoine Hientgen, économiste, demeurant à Luxembourg.

Madame le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les 23.300 (vingt-trois mille trois cents) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Ajout de la phrase suivante à la fin du troisième paragraphe de l'article 7 des statuts:

«Les procurations peuvent être données par écrit soit en original soit par télécopie ou par tout autre moyen de communication électronique.»

2) Modification du quatrième paragraphe de l'article 7 des statuts comme suit:

«Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les points à l'ordre du jour par lettre, télécopie, par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication électronique, les deux derniers étant à confirmer par écrit.»

3) Modification du premier paragraphe de l'article 15 des statuts comme suit:

«**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation le premier lundi du mois de juin à onze heures.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'ajouter la phrase suivante à la fin du troisième paragraphe de l'article 7 des statuts:

Version française:

«Les procurations peuvent être données par écrit soit en original soit par télécopie ou par tout autre moyen de communication électronique.»

Version anglaise:

«The proxies may be given in writing either in original, or by facsimile or any other electronic communication means.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le quatrième paragraphe de l'article 7 des statuts comme suit:

Version française:

«Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les points à l'ordre du jour par lettre, télécopie, par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication électronique, les deux derniers étant à confirmer par écrit.»

Version anglaise:

«The Directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, facsimile, by telephone conference or by any other electronic communication means, the last two to be confirmed by letter.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 15 des statuts comme suit:

Version française:

«L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation le premier lundi du mois de juin à onze heures.»

Version anglaise:

«The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Monday of June at 11.00 a.m.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Schroeder, F. Mahmoudi, A. Hientgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 juin 2005, vol. 431, fol. 99, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 juillet 2005.

H. Hellinckx.

(063402.2/242/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

ZORA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 45.280.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 juillet 2005.

H. Hellinckx.

(063403.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

ARIEL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 19.271.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire de la société tenue au siège sociale en date du 11 mai 2005

Les mandats des administrateurs et du commissaire sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale, à savoir:

Administrateurs:

- Mary Reffin, 18, Stonehill Court, LE8 9EN, Great Glen, Leicester, United Kingdom;
- Cyril K. Edwards, 3, The Limes, Thorpe Langdon, Market Harborough, United Kingdom;
- Derek E. Humphreys, Broaxfield Road, 7, Oadby Leicester, LE25WJ, United Kingdom.

Commissaire:

- FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., ayant son siège social au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF06091. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053942.3/631/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

NORAMPAC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 100.023.

Constituée par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 avril 2004, acte publié au Mémorial C n° 563 du 1^{er} juin 2004.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04283, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NORAMPAC LUXEMBOURG, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(053961.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

NORAMPAC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 100.023.

Décisions des associés du 2 juin 2005

Les personnes suivantes sont mandataires de la société pour une durée indéterminée.

Gérance:

- Monsieur Eric Magrini, conseil, né le 20 avril 1963, à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
- Maître Charles Ossola, Avocat à la Cour, né le 22 novembre 1963 à Nancy (France), ayant son domicile professionnel à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse;
- Madame Lucie Claude Lalonde, chef du contentieux, née le 21 avril 1959 à Verdun (Canada), ayant son domicile professionnel à 752 Sherbrooke Street West, Montréal, Québec, Canada, H3A 1G1.

La société est engagée par la signature conjointe des trois gérants ou la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour NORAMPAC LUXEMBOURG, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05701. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053958.3/528/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

57143

DEREAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 103.556.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2005 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

* Monsieur Nicolas Schaeffer jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve;

* Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;

* Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la Communauté Européenne e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;

b) commissaire aux comptes

* Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élus expirera lors de la tenue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07116. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053953.3/535/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

AXEL VYBORG (LUXEMBOURG), Société Anonyme.

Siège social: L-8474 Eischen, 12A, rue de la Montagne.
R. C. Luxembourg B 66.400.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 mai 2005, enregistré à Grevenmacher, le 10 juin 2005, volume 531, folio 95, case 5:

I.- Que la société anonyme AXEL VYBORG (LUXEMBOURG), avec siège social à L-8474 Eischen, 12A, rue de la Montagne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 66.400, a été constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juillet 1991, publié au Mémorial C numéro 319 du 22 août 1991,

- et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg:

- en date du 28 novembre 1991, publié au Mémorial C numéro 204 du 16 mai 1992,

- en date du 20 juillet 1995, publié au Mémorial C numéro 507 du 4 octobre 1995,

- en date du 30 juillet 1998, publié au Mémorial C numéro 798 du 31 octobre 1998.

II.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est le seul et unique actionnaire de ladite société.

III.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

IV.- Qu'il s'ensuit que ladite société anonyme AXEL VYBORG (LUXEMBOURG) est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.

V.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'adresse de l'ancien actionnaire à CH-1920 Martigny, 13, Chemin des Barrières (Suisse).

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 juin 2005.

J. Seckler.

(054000.3/231/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

HEAD CONCEPT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 76.111.

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 714 du 2 octobre 2000, au capital social de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

—
DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire prénommé, en date du 31 mai 2005, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 juin 2005, volume 908, folio 30 case 8, que la société anonyme dénommée HEAD CONCEPT HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 76.111, a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, lequel a déclaré que le passif de la société a été réglé et qu'il n'existe plus de passif et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée, que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société. Pour extrait conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 juin 2005.

F. Kessler.

(053982.3/219/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

ZATTO GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 78.843.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2005, la démission de l'Administrateur M. Leonard-William Durham a été acceptée et M. Frank Michael Waring, 52, Avenida de Bendinat, E-07015 Portals Nous, Mallorca, Belears, a été appelé aux fonctions d'Administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2006. Le mandat du Commissaire aux comptes a été renouvelé pour la durée d'un an jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2006.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour ZATTO GROUP S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07405. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053976.3/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

ANLOJA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 109.338.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le six juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Patrick Peuvret, juriste, né le 25 novembre 1954 à Le Mans (F), demeurant à F-75011 Paris, 27, rue Godefroy Cavaignac,

2) Monsieur Antoine-Louis Peuvret, enfant mineur, né le 20 mai 1991 à Paris, demeurant à F-75011 Paris, 27, rue Godefroy Cavaignac, et représenté par son père, Monsieur Patrick Peuvret, prénommé, agissant en sa qualité d'administrateur légal de son enfant,

3) Monsieur Jacques Peuvret, enfant mineur, né le 12 février 1993 à Les Lilas (F), demeurant à F-75011 Paris, 27, rue Godefroy Cavaignac, et représenté par son père, Monsieur Patrick Peuvret, prénommé, agissant en sa qualité d'administrateur légal de son enfant,

tous les trois ici représentés par Madame Nicole Reinert, employée privée, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 juin 2005.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La Société prend la dénomination de ANLOJA.

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

En général, la Société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances.

Art. 9. Simples mandataires de la Société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la Société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la Société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la Société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitement et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2005.

Souscription et libération

Les cent parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Patrick Peuvret, prénommé, quatre-vingt-dix-huit parts sociales	98
2. Monsieur Antoine-Louis Peuvret, prénommé, une part sociale	1
3. Monsieur Jacques Peuvret, prénommé, une part sociale	1
Total: cent parts sociales	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la Société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Résolutions des associés

Ensuite, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, ont pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

2. Est nommé gérant, Monsieur Patrick Peuvret, prénommé, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances par sa seule signature.

Il peut conférer les pouvoirs à des tiers.

Dont acte, fait est passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Reinert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, vol. 149S, fol. 11, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

A. Schwachtgen.

(063041.3/230/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

VALAU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 35.284.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg. M. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été coopté au Conseil d'administration, en remplacement de M. Laurent Huss, démissionnaire.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit: MM. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Mme Myriam Spiroux-Jacoby, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour VALAU S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07414. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054007.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

VALAU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 35.284.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2002, les mandats des Administrateurs M. Guy Baumann, M. Jean Bodoni et M. Laurent Huss, ainsi que celui du Commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour VALAU S.A., Société Anonyme Holding

L. Heck / S. Wallers

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07416. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054004.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

VALAU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 35.284.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 3 avril 2003, la décision des Administrateurs du 30 septembre 2002 de coopter M. Guy Kettmann au Conseil d'Administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel Administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour VALAU S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07415. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054009.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

**SITA INFORMATION NETWORKING COMPUTING B.V. (Luxembourg Branch),
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
R. C. Luxembourg B 79.770.

Les personnes ayant le pouvoir d'engager la société sont:

- Monsieur Alain Brodeur, né le 19 juin 1961 à Montréal (Canada), demeurant à Québec H9X 2S9, Canada, 710 Dowker Baie d'Urfe,

- Monsieur Francesco Violante, né le 30 janvier 1951 à Bari (Italie), demeurant à CH-1204 Genève, 2, place Neuve, en remplacement de Monsieur Vaude Raymond et de Monsieur Watson John.

Il résulte d'une décision du 30 mai 2005 que le siège de la succursale est transféré au 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07401. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054088.3/984/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

GTR SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 15, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg E 199.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 1^{er} janvier 2005

En date du 1^{er} janvier 2005, une assemblée générale extraordinaire des associés a eue lieu au siège social à Esch-sur-Alzette de la Société Civile Immobilière GTR SCI pour acter:

- 1) qu'ils acceptent la démission de Madame Nadia Gresse de sa fonction de gérante à partir du 1^{er} janvier 2005,
- 2) qu'ils nomment à partir du 1^{er} janvier 2005 Monsieur Sandro Pica à la fonction de gérant unique.

La société est valablement engagée vis-à-vis de tiers et en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Esch-sur-Alzette, le 15 juin 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06710. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054097.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

TINOLA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 44.634.

L'an deux mille cinq, le neuf juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TINOLA HOLDING S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 44.634) (ci-après, la «Société»), ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte notarié en date du 29 juillet 1993 publié au Mémorial C numéro 471 du 12 octobre 1993, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, en date du 17 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1349 du 17 septembre 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Danielle Schroeder, directeur de société, demeurant à Luxembourg.

Madame le président désigne comme secrétaire Madame Fadhila Mahmoudi, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antoine Hientgen, économiste, demeurant à Luxembourg.

Madame le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les 44.550 (quarante-quatre mille cinq cent cinquante) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Modification du troisième paragraphe de l'article 7 des statuts de sorte que chaque administrateur puisse représenter deux de ses collègues aux réunions du Conseil d'Administration. En conséquence ledit paragraphe aura la teneur suivante:

«Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus de deux de ses collègues. Les procurations peuvent être données par écrit en original ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication électronique.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les points à l'ordre du jour par lettre, télécopie, par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication électronique, les deux derniers étant à confirmer par écrit.»

2) Modification de l'article 9 des statuts comme suit:

«**Art. 9.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par un administrateur et le secrétaire. Le secrétaire est désigné lors de la réunion du Conseil d'Administration et n'a pas besoin d'être administrateur de la Société.

Les copies ou extraits sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.»

3) Modification du premier paragraphe de l'article 15 des statuts comme suit:

«**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation le deuxième lundi du mois de juin à dix heures.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 7 des statuts de sorte que chaque administrateur puisse représenter deux de ses collègues aux réunions du Conseil d'Administration. En conséquence ledit paragraphe aura la teneur suivante:

Version française:

«Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus de deux de ses collègues. Les procurations peuvent être données par écrit en original ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication électronique.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les points à l'ordre du jour par lettre, télécopie, par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication électronique, les deux derniers étant à confirmer par écrit.»

Version anglaise:

«The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only two of his colleagues. The proxies may be given in writing either in original, or by facsimile or by any other electronic communication means.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, facsimile, by telephone conference or by any other electronic communication means, the last two to be confirmed by letter.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts comme suit:

Version française:

«Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par un administrateur et le secrétaire. Le secrétaire est désigné lors de la réunion du Conseil d'Administration et n'a pas besoin d'être administrateur de la Société.

Les copies ou extraits sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.»

Version anglaise:

«The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by one director and a secretary. The secretary is appointed at the board meeting and need not be a director of the company.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 15 des statuts comme suit:

Version française:

«L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation le deuxième lundi du mois de juin à dix heures.»

Version anglaise:

«The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Monday of June at 10.00 a.m.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Schroeder, F. Mahmoudi, A. Hientgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 juin 2005, vol. 431, fol. 99, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 juillet 2005.

H. Hellinckx.

(063408.2/242/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

TINOLA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 44.634.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 juillet 2005.

H. Hellinckx.

(063409.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

HEI ELEI FILM PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 24.240.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, réf. LSO-BF06756, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

Signature

Un mandataire

(054099.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

HEI ELEI FILM PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 24.240.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 8 juin 2005, que:

L'Assemblée générale décide de proroger les mandats comme administrateurs de Messieurs Jean-Marie Bourhis, Andrew Buckhurst et Marcus Oswald pour un mandat d'un an, expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

L'Assemblée générale décide d'élire comme Commissaire aux comptes Monsieur Eric Ambrosi, Employé privé, ayant son adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, pour un mandat d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06758. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054129.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

MATTHIAS RUPPERT, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8084 Bertrange, 8, rue des Lilas.

R. C. Luxembourg B 43.509.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06870, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour MATTHIAS RUPPERT, GmbH

Signature

(054054.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

ICMOS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 7-11, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 94.282.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} octobre 2004

En date du 1^{er} octobre 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de M. François Mainard, en tant qu'administrateur, le 19 novembre 2003;
- de ratifier la cooptation de M. Laurent Dubois, en tant qu'administrateur, le 22 novembre 2003, en remplacement de M. François Mainard, démissionnaire;
- d'accepter l'élection de M. Laurent Dubois, en tant qu'Administrateur, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2005;
- d'accepter la démission de M. Alain Prévot, en tant qu'Administrateur, le 31 mars 2004;
- d'élire M. Arnaud Chambriard, en tant qu'administrateur, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2005, en remplacement de M. Alain Prévot, démissionnaire;
- de ré-élire M. Patrick Zurstrassen, M. Robert Tellez et M. Pierre Delandmeter, en tant qu'administrateur, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2005;
- de renouveler le mandat de DELOITTE S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2005.

Luxembourg, le 4 octobre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV01658. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053644.3/1024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

ICMOS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 7-11, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 94.282.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2005

En date du 11 mai 2005, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ré-élire Monsieur Laurent Dubois, Monsieur Arnaud Chambriard, Monsieur Patrick Zurstrassen, Monsieur Robert Tellez, Maître Pierre Delandmeter en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2006;
- de renouveler le mandat de DELOITTE S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2006.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01073. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053646.3/1024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

HAUTVAL ENTERPRISES, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 34.085.

Résolution du 27 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour HAUTVAL ENTERPRISES

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04013. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053916.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

57151

EUROPRIUS ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 69.683.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 17 mai 2005

En date du 17 mai 2005, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ne pas renouveler le mandat de Madame Francesca de Bartolomeo en qualité d'Administrateur;
- de renouveler les mandats de Monsieur Francis Candyaftis, Monsieur Andrea Cecchini et de Monsieur Jean-Yves Glain en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006;
- de renouveler le mandat de DELOITTE S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2006.

Luxembourg, le 18 mai 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01071. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053650.3/1024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH SELECTIVE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 45.036.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2005

En date du 26 mai 2005, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de M. Patrick Odier, M. Jean Pastre, M. Yvar C. Mentha, M. Jacques Elvinger, M. Peter E.F. Newbald, M. Jean-Claude Ramel, M. Marco Durrer et M. Patrick Zurstrassen en qualité d'administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires en 2006;
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires en 2006.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01045. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053652.3/1024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

LEONARDO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 76.577.

In the year two thousand and five, on the fifteen of July.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of LEONARDO HOLDING S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 76.577 (the «Company»). The Company has been incorporated by deed of the undersigned notary, on the June 26, 2000 and published in the «Mémorial C», number 788 of October 27, 2000. The articles of association have been amended for the last time by deed of M^e Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on the October 27, 2003 and published in the «Mémorial C», number 1295 of December 5, 2003.

The meeting is presided by M^e Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, who appoints as secretary M^e Marie-Claude Frank, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer M^e Laura Rossi, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1.

1. Approval of interim financial statements of the Company as of May 31, 2005.

2. Transfer of the registered office of the Company from Luxembourg to Italy and consequently, change of the nationality of the Company with effect as of the date of the present deed.

3. Determination of the registered office in Italy.

4. Determination of the corporate form of the Company under Italian laws and subsequent amendment and restatement of the articles of association of the Company according to Italian law (the «New Articles»).

5. Re-composition of the board of directors of the Company: acknowledgement of the resignation by Messrs. Hans Rudolf Schenk, Vittorio Corrà, Rosella Sensi and Simona Dolce as current directors of the Company duly appointed under Luxembourg law and approval of their re-appointment as new directors of the Company once governed by Italian law.

6. Appointment of new statutory and substitute auditors for the Company: acknowledgement of the resignation by ERNST & YOUNG (LUXEMBOURG) as current independent auditor of the Company duly appointed under Luxembourg law and approval of the appointment of Messrs. Mario Iannone, Ferdinando Sciangata, Silvio Rotunno as statutory auditors and of Messrs. Gilberto Sirtori and Gian Carlo Valle as substitute auditors of the Company once governed by Italian law.

II. Confirmation by the shareholders of the Company that the New Articles are consistent with Italian law requirements, that the Company will, with effect as of the date of the present deed, cease to be a Luxembourg company and will be subject only to the applicable laws of Italy and that neither the transfer of the registered office of the Company nor the change of its nationality and of its corporate form entails the creation of a new legal entity.

III. Delegation of powers.

II) The attending shareholders of the Company, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the attending shareholders, the proxies of the represented shareholders, the officers of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed and will be registered with the deed.

The proxies of the represented shareholders after having been signed *ne varietur* by the proxyholders, the officers of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to this minute.

III) It appears from the attendance list that all the eleven million two hundred and ninety-one thousand (11,291,000) shares with a par value of thirty-one Euro (EUR 31.-) representing the entire capital of the Company of three hundred and fifty million twenty-one thousand Euro (EUR 350,021,000.-) are represented at the present meeting.

IV) The meeting is therefore regularly constituted and can decide validly on its agenda, of which the shareholders have been advised in advance.

After deliberation, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves:

1. to approve the interim financial statements of the Company as of May 31, 2005;
2. to transfer the registered office of the Company from Luxembourg to Italy and consequently, to acknowledge the change of the nationality of the Company from a Luxembourg resident entity to an Italian resident entity with effect as of the date of the present deed, from which date the Company is deemed to have its domicile in Italy in compliance with articles 2 second paragraph, 67-1 (1) and 159 second paragraph of the Luxembourg law on commercial companies and to register with the Italian Register of Enterprises in Milan in compliance with the Italian law on commercial companies (the «Italian Law»);
3. to locate the registered office of the Company in Italy at Via Turati, 16/18 in Milan and for the purpose of article 2478 of the Italian Civil Code, all the Company's books and records of account shall be maintained in this place;
4. to change the corporate form of the Company from a public limited liability company into a private limited liability company subject to the legal and regulatory provisions applicable to the Italian «società a responsabilità limitata» and subsequently to amend and restate the articles of association of the Company so as to bring them in line with the Italian Law; the New Articles are set forth at the end of this deed;
5. to acknowledge the resignation by Messrs. Hans Rudolf Schenk, Vittorio Corrà, Rosella Sensi and Simona Dolce as current directors of the Company duly appointed under Luxembourg law and to approve their re-appointment as new directors of the Company once governed by Italian law so that the board of directors of the Company will be composed as follows:
 - Mr. Hans Rudolf Schenk, born in Bern (Switzerland) on September 2, 1952, director, professionally residing at Via Turati 16/18, 20121 Milan (Italy), as chairman of the board of directors,
 - Mr. Vittorio Corrà, born in Milan (Italy) on October 16, 1961, director, professionally residing at Via Turati 16/18, 20121 Milan (Italy),
 - Mrs. Rosella Sensi, born in Roma (Italy) on December 18, 1971, director, professionally residing at Via Turati 16/18, 20121 Milan (Italy),
 - Mrs. Simona Dolce, born in Milan (Italy) on November 27, 1968, director, professionally residing at Via Turati 16/18, 20121 Milan (Italy).

Their term of office will take effect from the date of the present deed and expire immediately after the annual general meeting during which the shareholders of the Company approve the financial statements as of June 30, 2007.
6. to acknowledge the resignation by ERNST & YOUNG as current independent auditor of the Company duly appointed under Luxembourg law and to approve the appointment of the following persons as statutory and substitute auditors of the Company once governed by Italian law:

Statutory auditors:

- Mr. Mario Iannone, born in Mercato S. Severino (Italy) on June 8, 1949, professionally residing at Via Turati 16/18, 20121 Milan (Italy) (chairman);
- Mr. Ferdinando Sciangata, born in Domodossola (Italy) on September 5, 1951, professionally residing at Via Turati 16/18, 20121 Milan (Italy),

- Mr. Silvio Rotunno, born in Roma (Italy) on April 12, 1940, professionally residing at Via Turati 16/18, 20121 Milan (Italy), and

Substitute auditors:

- Mr. Gilberto Sirtori, born in Cernusco sul Naviglio (Milan-Italy) on October 23, 1940, professionally residing at Via Turati 16/18, 20121 Milan (Italy),

- Mr. Gian Carlo Valle, born in Rapallo (Italy) on May 25, 1948, professionally residing at Via Turati 16/18, 20121 Milan (Italy).

Their term of office will take effect from the date of the present deed and expire immediately after the annual general meeting during which the shareholders of the Company approve the financial statements as of June 30, 2008.

The auditors shall be in charge of auditing the accounts of the company («controllo contabile»). Their remuneration shall be determined in accordance with the rates fixed by the professional order to which they are members.

Second resolution

The general meeting confirmed that the New Articles are consistent with Italian law requirements, that the Company will, with effect of the date of the present deed, cease to be a Luxembourg company and will be subject only to the applicable laws of Italy and that neither the transfer of the registered office of the Company nor the change of its nationality and of its corporate form entail the creation of a new legal entity.

Third resolution

The general meeting further resolves to appoint Messrs. Hans Rudolf Schenk and Simona Dolce, each individually, with the broadest powers (including the power of substitution) to take any action, including without limitation the execution and delivery of any deed, form, certificate, agreement or other document and the compliance with all filing and publication formalities for the recording of the transfer of the registered office and the change of the nationality of the Company at the Luxembourg Register of Commerce and Companies and the registration of the Company with the Italian Register of Enterprises of Milan («Registro delle Imprese di Milano»), which might be necessary or useful for the registered office of the Company to be duly and validly transferred to Italy.

ARTICLES OF ASSOCIATION

(for Italian law purposes)

Section I. Company Name - Purpose - Registered Office - Duration

Art. 1. A limited liability company is hereby formed under the name:
LEONARDO HOLDING S.r.l.

Art. 2.

2.1. The Company's purpose is:

a) the operation of airports or parts thereof, in addition to the operation of any activity which may be connected with or complementary to air traffic;

b) the assumption of shareholdings, the purchase of other partnership, company or corporate shares whose predominant activity is the construction and/or operation of airports, in addition to the undertaking of any activity connected with or complementary to air traffic of any type or speciality; with the objective of long-term investment and not with the public;

c) the management and development of its investment portfolio, including the disposal, in any form or manner, of securities in the above specified portfolio (excluding any public activity);

d) the financing, technical, and financial coordination of the businesses, companies, or entities in which it has a shareholding.

2.2. The Company may, in addition, undertake any commercial, financial, industrial, equipment and property transaction necessary or useful to pursue its company purpose (including the giving of personal or collateralised guarantees for the benefit of third parties and the assumption of mortgages and other financial liabilities), with the strict exception of any activity excluded by law.

Art. 3. The Company has its registered offices in Milan and may also establish or eliminate branches, agencies, and representative offices at other locations including outside Italy.

Art. 4. The domicile, fax number, or e-mail address of Shareholders to which communications or notifications required under the Articles of Association are sent or made by the Company in the appropriate manner, shall be those which have been provided by Shareholders and which are included in the Register of Shareholders.

Art. 5. The duration of the Company is fixed from the date of its association until 31 December 2050 and may be extended.

Section II. Share Capital - Shares - Pre-emption Rights

Art. 6.

6.1. The Company's share capital amounts to EUR 350,021,000.- (three hundred fifty million and twenty-one thousand Euro) and is divided into shares in accordance with article 2468 of the Italian Civil Code.

6.2. The manner and the terms on the exercise of the right of withdrawal, only provided for by law, are governed by the relevant provisions for withdrawal, and in absence thereof and where compatible, by the provisions provided for the withdrawal from joint-share companies (società per azioni).

Art. 7. Each Shareholder has the right to one vote for each Euro of shares held. The quality of Shareholder represents, in itself, adherence to the Company charter and to these Articles of Association.

Art. 8.

8.1. The shares are transferable by inter vivos deed and upon death, except where otherwise indicated in the following paragraphs of this article.

8.2. In the event of transfer by inter vivos deed, in any manner (including, for example, the case of a swap, merger, demerger, conferment or grant) whether it be complete transfer of ownership or an interest in the shares of the Company and for the purpose of deriving ownership benefits or «usufruct» of the same, the following rules must be observed.

8.3. Any Shareholder intending to transfer his shares, in whole or in part, via a inter vivos deed or to engage in a usufruct must communicate this intention, via registered letter with confirmed receipt of delivery, to the Chairman of the Board of Directors specifying the price and the other economic and contractual conditions of the transfer or of the usufruct and the general background of the proposed transaction.

8.4. The Chairman of the Board of Directors must, within 10 (ten) days of receipt of such communication, send proper notification to all other Shareholders recorded in the Register of Shareholders via registered letter with confirmed receipt of delivery.

8.5. Within 80 (eighty) days of the date of receipt of such notification from the Chairman of the Board of Directors, those Shareholders who intend to exercise their pre-emption rights must give proper written notification to the Chairman of the Board of Directors, also via registered mail with advice of receipt, specifying the number of shares they wish to acquire (the «Notice of Exercise»). In the event of the exercise of pre-emption rights by more than one (1) Shareholder, the share(s) subject to transfer shall be divided amongst them in proportion to the existing participation of each of those Shareholders in the Company. Whenever a Shareholder seeks to acquire an amount of shares lower than the share to which he is entitled, the additional amount to which he is entitled shall be divided amongst the other applicant Shareholders utilising the same proportional criteria specified in the previous paragraph.

8.6. With the exception of the provision in paragraph 8.11 below (that, in accordance with paragraph 8.12, is effective only until 31 December 2005), where no Shareholder exercises the pre-emption right or where the total amount of shares applied for by Shareholders exercising their pre-emptive rights is less than the amount to be transferred by the selling Shareholder, the pre-emption shall be void and the selling Shareholder may freely sell to proposed buyers under the conditions originally communicated to the Chairman of the Board of Directors; execution of the definitive contract of transfer is to occur by the 90th (ninetieth) day following expiry of the period provided above for the exercise of pre-emption rights by Shareholders (or, in any event, by the 90th (ninetieth) day following the determination of the Current Market Value in accordance with paragraph 8.8). After the lapse of the above 90 (ninety) days period, the right of pre-emption shall again be available to Shareholders.

8.7. In the event that the transfer of shares does not result in monetary compensation (for example, in the case of donation, swap or transfer via conferment, merger or demerger), the price at which Shareholders of the Company may purchase the shares offered to them under the pre-emption shall be equivalent to Current Market Value (as defined in paragraph 8.8 which follows).

8.8. The Current Market Value shall be determined as follows.

(a) The selling Shareholder and the Shareholder (or Shareholders) that has exercised his (or their) pre-emption right(s) (the «Concerned Shareholders») shall have 15 (fifteen) Working Days - beginning from the moment the selling Shareholder receives the Notice of Exercise - in which to determine, by common agreement, the current market value of the share(s) offered under the pre-emption (the «Current Market Value»).

(b) Where the Concerned Shareholders fail to determine, by common agreement, the Current Market Value, they shall have a further 15 (fifteen) Working Days - beginning from the expiry date of the 15 (fifteen) Working Days referred to in point (a) above - to nominate, again by common agreement, an independent appraiser, to be chosen from amongst the international investment banks and not having a professional relationship with any of the Concerned Shareholders or with their related parties (the «Independent Appraiser»).

(c) In the event that the Concerned Shareholders fail to agree with the Independent Appraiser, each of them shall have the right to appeal to the Secretary General of the International Chamber of Commerce for the appointment of an Independent Appraiser, with the same condition that, before being appointed, the aforementioned Independent Appraiser shall confirm that he has no professional relationship with any of the Concerned Shareholders or with their related parties.

(d) The Independent Appraiser, both in the case that he is appointed by common agreement of the Concerned Shareholders and in the case that he is appointed by the Secretary General of the International Chamber of Commerce, shall have 40 (forty) Working Days from his appointment to determine the Company shares, in accordance with the following rules.

(e) The Independent Appraiser shall determine the Current Market Value on the basis of the latest business plan available at the time of the valuation of each company in which the Company has a participation. In the event that one or more of these companies does not have a business plan available at the date of valuation, the Independent Appraiser shall prepare one, on the condition that the Concerned Shareholders commit to guaranteeing full access to the Independent Appraiser and any consultants he may appoint for the purpose of preparing the business plan to the necessary information. The Independent Appraiser shall determine the net current value of the companies in which the Company has a participation (and therefore, indirectly and pro rata, the net current value of the Company itself) using the «discounted free cash flow» method, based upon the cash flows resulting from the business plan (the «Net Current value»), on the understanding that this methodology takes the weighted average cost of capital into account (compatible with the definition of «free cash flow» utilised) that the Independent Appraiser considers appropriate at the moment of valuation.

(f) The Independent Appraiser shall have full power to vary, negatively or positively, the Net Current value, to adjust for circumstances which he considers significant, including, but not limited to, comparisons with markets multiples resulting from similar or comparable transactions.

(g) The portion of Net Current value, - determined in this manner, and following potential adjustments referred to in point (f) - corresponding to the quota of shares offered for sale shall constitute the Current Market Value, on the understanding that the Independent Appraiser shall provide to Concerned Shareholders - before the end of the period specified in point (d) - a report illustrating the rationale and the calculations made to determine the Current Market Value.

(h) The Current Market Value, as determined by the preceding rules, shall be definitive and binding for the Concerned Shareholders for the purposes of point 8.7 above, in compliance with the laws contained in articles 1349 and 1473 of the Italian Civil Code. The fees and expenses related to the valuation undertaken by the Independent Appraiser shall be divided equally amongst the Concerned Shareholders.

8.9. The right of pre-emption may also be exercised in the event of sale of shares to another Shareholder. Under this scenario, the other Shareholders have a pro quota entitlement that is in proportion to the existing shares held by the same.

8.10. The right of pre-emption is not exercisable when transfer of ownership of shares occurs as a result of death.

8.11. In case of an anticipated transfer of shares and none of the Shareholders exercise the pre-emption right, the transfer of shares by means of inter vivos deed shall be submitted, by the Board of Directors, to approval of the general Shareholders' Meeting within 15 (fifteen) days of the expiry of exercise period for the pre-emption rights; until the Shareholders give their approval or denial the transfer may in no event take place. The Shareholders shall have the right to deny approval - in which event the transfer may not take place - only where:

(a) the proposed transfer violates the requirement for stability of the Shareholder base, directly or indirectly, of Aeroporti di ROMA S.p.A. as provided for in the Presidential Decree of 25 February 1999 (as described at greater length in the privatisation contract of the Aeroporti di ROMA S.p.A. of 23 June 2000); or,

(b) 1 (one) or more of the Shareholders opposes the transfer presenting appropriate documentation in the Shareholders' Meeting which attests to his/their right to purchase the shares which are subject of the proposed transfer.

8.12. The rule mentioned in paragraph 8.11 above shall have effect only until 31 December 2005, after which the remaining parts of these Articles of Association shall apply.

8.13. The rules defined under this article also apply to sale of options and warrants and to any other equity instrument which may be issued by the Company that is convertible into the common share capital of the same Company.

Art. 9. The paying-in of shares shall be required by the Board in the manner and under the terms, which it deems convenient. The Company may accept financing from Shareholders, interest bearing or non-interest bearing, only within the limits of the law and in keeping with the criteria set forth by the Comitato Interministeriale del Credito e Risparmio.

Art. 10. The Shareholders' Meeting may pass a resolution for the reduction of capital including through assignation to individual Shareholders or groups of Shareholders of specific company activities, of shares or of shares in other companies in which the Company has an economic interest.

Section III. Shareholders' Meetings

Art. 11.

11.1. The Shareholders pass resolutions on the matters reserved for them by law or by these Articles of Association, in addition to issues, which one or more of the Directors or a number of Shareholders representing at least 1/3 (one-third) of the share capital submit to them for approval.

11.2. Shareholder resolutions are adopted during Shareholders' Meeting and, if made in compliance with law and the present Articles of Association, are binding on all Shareholders, including those not present or dissenting.

Art. 12. As a rule, the Shareholders' Meetings are to be held at the company premises, except where otherwise decided by the Board of Directors (but in any event in Italy).

Art. 13. In addition to those matters reserved by law for the Shareholders' Meeting, the Meeting shall also be responsible for:

(i) all matters relating to the exercise of the voting right at the shareholders' meetings of the investee companies, whether at ordinary or extraordinary meetings.;

(ii) all matters relating to the sale or transfer, in any manner, in whole or in part, of shareholdings of the Company in other companies;

(iii) all matters relating to the acquisition, by the Company, in any manner, of company shareholdings and other assets of any nature whatsoever, for a value greater than EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro);

(iv) all matters relating to the assumption, by the Company, of financial debts of any type and in any form whatsoever, for a value greater than EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro);

(v) all matters relating to agreement, by the Company, of contracts, of any nature whatsoever, whether constituting an asset or liability, for a value greater than EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro);

(vi) all matters relating to transactions or contracts, of any nature whatsoever, between the Company and related parties (which are regarded as Shareholders of the Company and subsidiary companies or entities, or the subsidiary companies or entities or companies or entities under joint control with a Shareholder);

(vii) all matters relating to the granting, by the Company, of both personal and collateralised guarantees.

Art. 14.

14.1. The calling of Shareholders' Meetings falls under the responsibility of the Board of Directors and shall be delivered to Shareholders by registered mail, fax, or e-mail to the domicile recorded in the Register of Shareholders, a minimum of 8 (eight) days prior to the meeting in accordance with article 2479 bis of the Italian Civil Code.

14.2. Notice of the meeting shall indicate the place, date, time and purpose of the meeting and may also indicate the date for a second meeting in the event the first meeting is not attended by the percentage of Shareholders required to pass a resolution.

14.3. General Meetings are valid, even if not called in the manner set forth above, whenever the entire share capital is represented at the Meeting and all serving Directors and Statutory Auditors are in attendance or informed of the Meeting and none oppose the Meeting addressing the matters put forward.

14.4. The right to participate and to be represented at the Shareholders' Meeting are governed by law. The Chairman of the Meeting shall determine an individual's right to participate in the Meeting.

14.5. Participation in the Shareholders' Meeting may take place via audio/tele-visual connection in accordance with the principles of article 27 of these Articles of Association.

Art. 15.

15.1. The Meeting shall be presided over by the Chairman of the Board of Directors or by any person delegated by him or, failing that, elected by the Meeting. The Shareholders' Meeting shall appoint a Secretary - who may be a non-shareholder - and, should it be deemed necessary, two scrutineers chosen from amongst the Shareholders. The resolutions passed in the Meeting are to be recorded in the minutes signed by the Chairman, the Secretary and, if applicable, by the scrutineers.

15.2. Where specified by law, and at other times, which the Chairman deems appropriate, the minutes shall be drawn up by a Notary appointed by the Chairman.

Art. 16.

16.1. Except where specifically provided for in paragraphs 16.2 and 16.3 and article 17 below, the Shareholders' Meeting shall pass resolutions by the vote in favour of a number of Shareholders representing the majority of share capital.

16.2. The Shareholders' Meeting shall pass resolutions by the vote in favour of a number of Shareholders representing at least 90% (ninety per cent) of the share capital for the following matters:

(i) sale or transfer, by the Company, in any manner, in whole or in part, of shareholdings held in other companies, where such sale occurs before 31 July 2005;

(ii) transactions or contracts, of any nature whatsoever, between the Company and related parties (as specified above).

16.3. The Shareholders' Meeting shall pass resolutions by the vote in favour of a number of Shareholders representing at least 70% (seventy per cent) of share capital for the following matters:

(i) acquisition by the Company, in any manner, of company shareholdings and other assets of any nature whatsoever, for a value greater than EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro);

(ii) the assumption by the Company, of financial debts of any type and in any form whatsoever, for a value greater than EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro);

(iii) agreement, by the Company, of contracts, of any nature whatsoever, whether constituting an asset or liability, for a value greater than EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro);

(iv) granting, by the Company, of personal and collateralised guarantees;

(v) voting instructions conferred upon the representative of the Company to attend the shareholders' meeting of Aeroporti di ROMA S.p.A. (ADR) where the shareholders' meeting of ADR is called for the purpose of passing resolutions on:

(a) all matters in extraordinary meetings, with the exception of the following resolutions (relative to which the Shareholders' Meeting is called upon to communicate its instructions via resolution passed by the quorum specified in paragraph 16.1): (1) resolutions for the reduction or increase of share capital, in cases where they are undertaken in accordance with article 2447 of the Italian Civil Code and the reconstitution occurs within the limits provided for by law; (2) resolutions for the share capital increase imposed by any legislative or regulatory requirement applicable to ADR; (3) resolutions for the share capital increase where the board of directors of ADR proposes such share capital increase for reasons related to the need to respect capital, economic or financial parameters stipulated in loan or bond agreements, of any nature, entered into by ADR; and (4) resolutions for the share capital increase where the board of directors of ADR proposes such share capital increase for reasons related to the need to provide ADR with the financial means to reimburse debt financing which matures during the 6 (six) months following the decision of the board of directors to call the ADR shareholders' meeting to pass such resolutions, and where the share capital increase is for the exclusive purpose of reimbursing the debt financing to mature and of which explicit mention is made in the relevant resolution; and,

(b) the following matters in ordinary shareholders' meetings: (1) nomination of the directors of the board of ADR; (2) dismissal of the directors of the board of ADR, where the reason for the relevant resolution does not result from rightful cause of dismissal; (3) dismissal of the statutory auditors of ADR; and (4) decisions on the scope of authority of the board of directors of ADR, where the shareholders' meeting of ADR is convened to pass such resolutions under article 2364 no. 5 of the Italian Civil Code.

Art. 17. The Shareholders' Meeting shall pass resolutions by the vote in favour of a number of Shareholders representing at least 90% (ninety per cent) of share capital for the following matters:

- resolutions relating to modifications to the Memorandum and Articles of Association including mergers and demergers;

- Resolutions relating to early dissolution of the company.

Section IV. Board of Directors

Art. 18.

18.1. The Company is administered by a Board of Directors comprised of 4 (four) members who may be non-shareholders. The Directors shall remain in office for a period of 3 (three) financial years and are re-electable.

18.2. The Shareholders' Meeting shall determine the length of term in office for each member of the Board of Directors before proceeding with their nomination.

Art. 19. Except where Shareholders pass a resolution to the contrary, the Directors shall not be subject to the restrictions contained within article 2390 of the Italian Civil Code.

Art. 20. The Board is vested with the broadest powers required for the ordinary and extraordinary management of the Company, and is empowered to take the actions deemed necessary for implementation and achievement of the corporate objectives, with the sole exception of those powers strictly reserved by law for the Shareholders' Meeting and the necessary prior approval required from the Shareholders' Meeting for those matters subject to its approval as provided under article 13 of these Articles of Association.

Art. 21. The Board of Directors shall convene at least every 3 (three) months.

Art. 22. The Board shall elect a Chairman from amongst its members, except where such election has already been made by Shareholders. The Chairman of the Board of Directors is the legal representative - with full signatory powers - of the Company to third parties and in legal matters, and is empowered to institute judicial and administrative actions and proceedings in any jurisdiction or court - including petitions for revocation and annulment - and may appoint attorneys or other legal representatives for the Company.

Art. 23. The Board may appoint one or more Managing Directors, establishing the powers of the same. The Board also has the power to nominate legal representatives ad negotia for specified acts or categories of acts.

Art. 24. Board members are entitled to reimbursement for expenses incurred in carrying out their official functions. The Annual General Meeting may, in addition, grant annual compensation to the Board.

Art. 25. Whenever 2 (two) or more Directors appointed in the Shareholders' Meeting vacate their seats - due to resignation or other cause - it shall be deemed that the entire Board has completed its term with effect from the moment of its reconstitution. In such an event, the Directors remaining in office must urgently convene a Shareholders' Meeting for the appointment of all directors. Until the appointment of the new directors, the existing Directors shall limit their activities to the ordinary management of the Company.

Art. 26. The Board shall convene, whether at the Company's offices or other location, whenever the Chairman deems it necessary or where requested in writing by at least 2 (two) of its members.

Art. 27.

27.1. Board meetings shall be called by the Chairman by letter sent to each Director at least 3 (three) days prior to the meeting or, in the case of extreme urgency, by telegram, fax, or electronic mail to be sent at least 1 (one) day prior. Meetings of the Board of Directors may also take place via teleconference and/or videoconference, with the aid of the relevant technology; in that case, the ability to identify the participants, the ability for each of the participants to participate, express his views, and understand the context of the deliberations and the resolutions must be assured. The meeting is considered to be held where the Chairman and the Secretary are located.

27.2. At the initiative of the Chairman, and with the appropriate documentation for the Board of Statutory Auditors, the resolutions of the Board may be taken, in accordance with article 2475 of the Italian Civil Code by the signature of the Directors in different locations and at different times of one (1) or more identical documents which clearly state the matter of the resolution, the consensus of the same and the date in which it is proposed. The documentation specified above is limited to corporate acts and shall be recorded in the book of resolutions, which the Board is required to maintain by law.

27.3. All Directors must be given the opportunity to participate in the decision-taking with equal information and within the deadline determined from time to time by the Chairman.

27.4. A resolution is adopted when it takes place within the time set by the Chairman of the Board of Directors and with the approval of the majority of its members in office.

27.5. The Chairman of the Board of Directors shall communicate the outcome of resolutions to all of the Directors and to serving auditors, if appointed.

Art. 28. For validity of the resolutions of the Board the presence of at least (3) three serving Directors is required. Resolutions are passed by a vote of absolute majority of those present.

Section V. Board of Statutory Auditors

Art. 29.

29.1. The Board of Statutory Auditors, where required by law or nominated, is composed of 3 (three) serving members in addition to 2 (two) substitute members, who are re-electable. The Statutory Auditors must be in possession of the requirements provided under the applicable laws.

29.2. The Board of Statutory Auditors shall be responsible for the accounting audit, except where provisions of the law require otherwise.

29.3. The Shareholders may, in any event, elect to entrust the accounting audit to an independent auditor or company of auditors, entered in the appropriate register, through appointment in the Shareholders' Meeting.

29.4 Meetings of the Board of Statutory Auditors may take place via tele- or video-conference as detailed in article 27 above.

Section VI. Financial Statements

Art. 30.

30.1. The financial year shall close as at 30th of June of each year. At the end of each financial period, the Board shall prepare the financial statements in accordance with the law.

30.2. These financial statements shall be presented to Shareholders within 120 (one hundred and twenty) days of the close of the financial period, or within 180 (one hundred and eighty) days when special circumstances apply, within the limits and the conditions of article 2364, comma 2 of the Italian Civil Code.

Art. 31. The net profits for the financial year shall be apportioned as follows:

(a) 5% (five per cent) shall be allocated to the legal reserve, until this reserve reaches 1/5 (one-fifth) of share capital; and,

(b) the remainder shall be allocated to Shareholders, except where the Shareholders' Meeting passes a resolution to the contrary with the quorum specified in paragraph 16.3 above.

Section VII. Dissolution

Art. 32. Should a dissolution of the Company be sought, at any time or for any reason, a Meeting of Shareholders shall determine the manner of such liquidation and shall appoint one or more liquidators deciding the powers to be granted to such liquidator(s).

Section VIII. Final Provision

Art. 33. For those matters not expressly provided for in these Articles of Association, the relevant laws shall be applied.

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at three thousand three hundred Euro (EUR 3,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le quinze juillet.

Par-devant, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LEONARDO HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 76.577 (la «Société»). La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 juin 2000, publié au Mémorial C, numéro 788 du 27 octobre 2000.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1295 du 5 décembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M^e Jean Steffen, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire M^e Marie-Claude Frank, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M^e Laura Rossi, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a requis le notaire soussigné d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

I.

1. Approbation des comptes intérimaires de la Société au 31 mai 2005.

2. Transfert du siège social de la Société du Luxembourg vers l'Italie et, par conséquent, changement de nationalité de la Société avec effet à partir de la signature du présent acte.

3. Détermination du siège social de la Société en Italie.

4. Détermination de la forme sociale de la Société en vertu des lois italiennes et modification et refonte subséquente des statuts de la Société conformément aux prescriptions de la loi italienne (les «Nouveaux Statuts»).

5. Recomposition du conseil d'administration de la Société: reconnaissance de la démission de M. Hans Rudolf Schenk, M. Vittorio Corrà, Mme Rosella Sensi et Mme Simona Dolce de leur fonction d'administrateurs de la Société dûment nommés en vertu de la loi luxembourgeoise et approbation de leur nomination comme nouveaux administrateurs de la Société, dès lors qu'elle sera soumise au droit italien.

6. Nomination de nouveaux commissaires aux comptes et de commissaires aux comptes suppléants de la Société: reconnaissance de la démission de ERNST & YOUNG (LUXEMBOURG) comme commissaire aux comptes indépendant de la Société, dûment nommé en vertu de la loi luxembourgeoise, et approbation de la nomination de M. Mario Iannone,

M. Ferdinando Sciagaata, M. Silvio Rotunno aux fonctions de commissaires aux comptes et nomination de M. Gilberto Sirtori et M. Gian Carlo Valle aux fonctions de commissaires aux comptes suppléants de la Société, dès lors qu'elle sera soumise au droit italien.

II. Confirmation de la part des actionnaires que les Nouveaux Statuts sont conformes aux prescriptions de la loi italienne, que la Société cessera, à partir de la date de la signature du présent acte, d'être une société de droit luxembourgeois et sera exclusivement soumise aux lois italiennes applicables et que le transfert du siège social de la Société, le changement de la nationalité, ainsi que le changement de la forme sociale de la Société n'a pas pour effet la création d'une nouvelle entité juridique.

III. Délégation de pouvoirs.

II) Il a été établie une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du Bureau et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des Associés représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les onze millions deux cents quatre vingt onze mille actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société qui s'élève à trois cent cinquante millions vingt et un mille euros (350.021.000,-) sont présentes ou représentées à l'assemblée.

IV) Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée. Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé:

1. d'approuver les comptes intérimaires de la Société au 31 mai 2005;

2. de transférer le siège social de la Société du Luxembourg vers l'Italie et, par conséquent, de reconnaître le changement de nationalité de la Société avec transformation d'entité de droit luxembourgeois en une entité de droit italien, avec effet à partir de la signature du présent acte, à partir de la date duquel la Société est réputée être domiciliée en Italie conformément aux dispositions des articles 2 deuxième paragraphe, 67-1 (1) et 159 deuxième paragraphe de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et enregistrée auprès du Registre des Entreprises de et à Milan conformément aux dispositions de la loi italienne sur les sociétés commerciales (la «Loi Italienne»);

3. d'établir le siège social de la Société en Italie, à Milan, Via Turati 16/18 et de conserver tous les livres et dossiers comptables de la Société au siège social, pour les besoins de l'article 2421 du Code Civil italien;

4. de changer la forme sociale de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée soumise aux dispositions légales et réglementaires applicables aux «società a responsabilità limitata» de droit italien et de modifier et de procéder à une refonte des statuts de la Société afin de les conformer aux prescriptions de la loi italienne; les Nouveaux Statuts sont repris à la fin du présent acte;

5. de prendre acte de la démission de Hans Rudolf Schenk, Vittorio Corrà, Rosella Sensi et Simona Dolce de leur fonction d'administrateurs de la Société et d'approuver leur nomination comme nouveaux administrateurs de la Société, dès lors qu'elle sera soumise au droit italien, de sorte que le conseil d'administration sera composé comme suit:

- M. Hans Rudolf Schenk, né à Berne (Suisse), le 2 septembre 1952, administrateur, demeurant professionnellement à Via Turati 16/18, 20121 Milan (Italie), en qualité de président du conseil d'administration,

- M. Vittorio Corrà, né à Milan (Italie), le 16 octobre 1961, administrateur, demeurant professionnellement à Via Turati 16/18, 20121 Milan (Italie),

- Mme Rosella Sensi, née à Rome (Italie), le 18 décembre 1971, administrateur, demeurant professionnellement à Via Turati 16/18, 20121 Milan (Italie),

- Mme Simona Dolce, née à Milan (Italie), le 27 novembre 1968, administrateur, demeurant professionnellement à Via Turati 16/18, 20121 Milan (Italie).

Leur mandat prendra effet à la date de la signature du présent acte et prendra fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle au cours de laquelle les actionnaires approuveront les comptes annuels au 30 juin 2007.

6. De prendre acte de la démission de ERNST & YOUNG (LUXEMBOURG) de ses fonctions de commissaire aux comptes indépendant de la Société, dûment nommé en vertu de la loi luxembourgeoise, commissaire aux comptes de la Société et d'approuver la nomination des personnes suivantes comme nouveaux commissaires aux comptes et comme commissaires aux comptes suppléants de la Société, dès lors qu'elle sera soumise au droit italien:

Commissaires aux comptes:

- M. Mario Iannone, né à Mercato S. Severino (Italie), le 8 juin 1949, demeurant professionnellement à Via Turati 16/18, 20121 Milan (Italie), (président),

- M. Ferdinando Sciagaata, né à Domodossola (Italie), le 5 septembre 1951, demeurant professionnellement à Via Turati 16/18, 20121 Milan (Italie),

- M. Silvio Rotunno, né à Rome (Italie), le 12 avril 1940, demeurant professionnellement à Via Turati 16/18, 20121 Milan (Italie),

et

Commissaires aux comptes suppléants:

- M. Gilberto Sirtori, né à Cernusco sul Naviglio (Milan-Italie), le 23 octobre 1940, demeurant professionnellement à Via Turati 16/18, 20121 Milan (Italie),

- M. Gian Carlo Valle, né à Rapallo (Italie), le 25 mai 1948, demeurant professionnellement à Via Turati 16/18, 20121 Milan (Italie).

Leur mandat prendra effet à la date de la signature du présent acte et prendra fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle au cours de laquelle les actionnaires approuveront les comptes annuels au 30 juin 2008.

Les commissaires aux comptes sont chargés de la révision des comptes de la Société («controllo contabile»). Leur rémunération sera établie en fonction des tarifs prescrits par l'ordre professionnel auquel ils appartiennent.

Second resolution

L'assemblée générale des actionnaires a confirmé que les Nouveaux Statuts sont conformes aux prescriptions de la loi italienne, que la Société cessera, à partir de la date de la signature du présent acte, d'être une société de droit luxembourgeois et sera exclusivement soumise aux lois italiennes applicables et que le transfert du siège social de la Société, le changement de la nationalité, ainsi que le changement de la forme sociale de la Société n'a pas pour effet la création d'une nouvelle entité juridique.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide également de nommer M. Hans Rudolf Schenk et Mme Simona Dolce, chacun individuellement, ayant les pouvoirs les plus étendus (y compris le pouvoir de substitution) de faire tout le nécessaire, y compris sans limitation l'exécution et la remise de tout acte, formulaire, certificat, contrat ou autre document et l'observation de toutes les formalités en vue du dépôt et de la publication requises pour l'enregistrement du transfert du siège social et le changement de la nationalité de la Société au Registre des Entreprises de et à Milan («Registro delle Imprese di Milano»), nécessaires ou utiles pour rendre effectif et valable le transfert du siège social de la Société en Italie.

STATUTS

(pour les besoins de la loi italienne)

Section I^{er}. Dénomination sociale - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination:
LEONARDO HOLDING S.r.l.

Art. 2.

2.1. La Société a pour objet:

- a) en sus de la gestion de toute activité pouvant être liée ou étant complémentaire au transport aérien, la gestion d'aéroports ou de parties d'aéroports;
- b) en sus de toute activité pouvant être liée ou étant complémentaire au transport aérien de tout genre et dans tout domaine, la prise de participation, l'acquisition d'autres participations dans le domaine de la construction et /ou la gestion d'aéroports,
- c) l'administration et le développement de son portefeuille, y compris la cession, sous quelque forme que ce soit, de titres compris dans le prédit portefeuille (à l'exception de toute activité publique);
- d) le financement de, la coordination technique et financière des commerces, sociétés ou entités dans lesquelles la Société possède des participations.

2.2. La Société peut également réaliser toute transaction de nature commerciale, industrielle, d'équipement et de propriété ou indispensable pour lui permettre de réaliser son objet (y compris la création de garanties personnelles ou collatérales au profit de tiers et l'acceptation d'hypothèques ainsi que d'autres dettes financières) et à l'exception de toute activité interdite par la loi.

Art. 3.

Le siège social de la Société est établi à Milan et il lui est possible d'établir ou supprimer des succursales, agences, représentations dans endroits situés hors du territoire italien.

Art. 4.

Lorsqu'en vertu des présents statuts des communications et des notifications sont à faire à certains Associés, la Société utilisera les indications telles qu'adresse du domicile, numéro de fax ou l'adresse e-mail, que les Associés concernés lui auront fournis.

Art. 5.

La Société est constituée pour une durée déterminée, à savoir à partir du jour de sa constitution jusqu'au 31 décembre 2050 et cette durée pourra être prolongée.

Section II. Capital social - Parts sociales - Droits de préemption

Art. 6.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à trois cent cinquante million et vingt et un mille euros (350.021.000,- EUR) et est divisé en parts sociales conformément aux dispositions de l'article 2468 du Code Civil italien.

6.2. Lorsqu'il est admis par la loi, l'exercice du droit de retrait se fera conformément aux prescriptions procédurales et modales énoncées par la loi. Lorsque la loi ne prévoit pas le droit de retrait et pour autant que cela est faisable, le retrait sera soumis aux dispositions prévues pour les sociétés anonymes («società per azioni»).

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à un vote. La qualité d'Associé présuppose l'acceptation des présents statuts.

Art. 8.

8.1. Les parts sociales peuvent être cédées par acte entre vifs et à cause de mort, sauf disposition contraire contenue dans les paragraphes du présent article 8.

8.2. Les règles suivantes doivent être observées en cas de cession par acte entre vifs (y compris, par exemple par voie de swap, fusion, scission, attribution ou concession), ayant pour effet le transfert de la propriété dans son intégralité ou

uniquement d'une participation aux parts sociales de la Société et pour pouvoir bénéficier des privilèges engendrés par la propriété ou de l'usufruit desdites parts sociales.

8.3. Tout Associé qui envisage de céder ses parts sociales, intégralement ou seulement en partie, par le biais d'un acte entre vifs ou d'en céder l'usufruit, est obligé d'en informer le Président du Conseil de Gérance par le biais d'une lettre recommandée avec accusé de réception, en indiquant le prix, les autres éléments économiques et contractuels de la cession ou de l'usufruit, de même qu'un descriptif des motifs de la transaction proposée.

8.4. Le Président du Conseil de Gérance doit alors dans un délai de dix (10) jours à compter de la réception de la communication, envoyer une notification appropriée par voie de lettre recommandée avec accusé de réception, aux autres Associés inscrits sur le Registre des Associés de la Société.

8.5. Dans un délai de quatre-vingt (80) jours de la réception de cette notification, les Associés voulant faire valoir leur droit de préemption, doivent notifier leur intention au Président du Conseil de Gérance, également par voie de lettre recommandée avec accusé de réception, tout en indiquant le nombre de parts sociales qu'ils envisagent d'acquérir (la «Notification de l'Exercice»). Au cas où plus d'un Associé envisage de faire valoir son droit de préemption, la/les parts sociales concernées par la cession seront réparties entre eux proportionnellement à la participation que chacun d'entre eux dans la Société. Chaque fois qu'un Associé souhaite acquérir un nombre de parts sociales inférieur au nombre auquel il aurait droit, l'excédent sera réparti entre les autres Associés en appliquant les critères de proportionnalité décrits à l'alinéa qui précède.

8.6. A l'exception des dispositions contenues au paragraphe 8.11 ci-dessous (paragraphe qui conformément aux dispositions du paragraphe 8.12 ne sera applicable que jusqu'au 31 décembre 2005), Lorsqu'aucun Associé n'exerce son droit de préemption ou lorsque le nombre de parts sociales que les Associés exerçant leur droit de préemption envisagent d'acquérir est inférieur au nombre de parts sociales cédées par l'Associé offrant, la préemption sera nulle et l'Associé vendeur pourra dès lors librement céder ses parts sociales aux acquéreurs intéressés conformément aux conditions originaires communiquées au Président du Conseil de Gérance; l'exécution du contrat de cession définitif interviendra le quatre vingt dixième (90e) jour qui suit la fin de la période fixée pour l'exercice du droit de préemption par les Associés (ou dans tous les cas quatre vingt dix (90) jours après l'établissement de la Valeur Actuelle de Marché conformément au paragraphe 8.8). Au terme de la période de quatre vingt dix (90) jours, le droit de préemption pourra à nouveau être exercé par les Associés.

8.7. Lorsque la cession ne donne pas lieu à compensation en espèces (par exemple en cas de donation, swap, ou transfert par le biais d'une attribution, fusion ou scission), le prix auquel sont offerts les parts sociales aux Associés de la Société exerçant leur droit de préemption pourront acquérir les parts sociales à la Valeur Actuelle de Marché (telle que définie au paragraphe 8.8 ci-dessus).

8.8. La Valeur Actuelle de Marché est déterminée comme suit.

(a) L'Associé offrant et le(s) Associé(s) ayant exercé son (leur) droit de préemption (les «Associés Concernés») auront quinze (15) jours ouvrables - à partir du moment où l'Associé offrant reçoit la Notification d'Exercice, pour déterminer, d'un commun accord, la valeur actuelle de marché de la/des part(s) sociale(s) offertes dans le cadre de la préemption (la «Valeur Actuelle de Marché»).

(b) Lorsque les Associés Concernés échouent dans la détermination d'un commun accord de la Valeur Actuelle de Marché, ils bénéficieront d'une prorogation du délai de quinze (15) jours ouvrables - à partir de l'échéance des quinze (15) jours ouvrables sub (a) - pour désigner d'un commun accord un expert indépendant, choisi parmi les banques internationales d'investissement et n'ayant aucune relation professionnelle avec les Associés Concernés ou des parties affiliées (l'«Expert Indépendant»).

(c) Au cas où les Associés Concernés sont en désaccord avec les l'Expert Indépendant, chacune des parties concernées aura le droit de saisir le Secrétaire Général de la Chambre Internationale du Commerce afin qu'il nomme un Expert Indépendant, qui avant de pouvoir être nommé devra confirmer qu'il n'entretient aucune relation professionnelle avec les Associés Concernés ou des parties affiliées.

(d) L'Expert Indépendant, aussi bien lorsqu'il est désigné d'un commun accord par les parties que lorsqu'il est nommé par le Secrétaire Général de la Chambre Internationale du Commerce, aura quarante (40) jours ouvrables à partir de sa nomination pour estimer les parts sociales de la Société conformément aux dispositions suivantes.

(e) L'Expert Indépendant détermine la Valeur Actuelle de Marché en se basant sur le dernier plan d'entreprise disponible au moment de l'évaluation de chaque société dans laquelle la Société détient des participations. Dès lors qu'une ou plusieurs de ces sociétés ne dispose pas d'un tel compte-rendu au moment de l'évaluation, l'Expert Indépendant le/les préparera, à condition que les Associés Concernés s'engagent à garantir le libre accès aux informations nécessaires tant à l'Expert Indépendant qu'aux consultants qu'il pourrait nommer en vue de la préparation de ladite documentation. L'Expert Indépendant détermine la valeur actuelle nette des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation (et par conséquent, indirectement et proportionnellement, la valeur actuelle nette de la Société elle-même), par application de la méthode «discounted free cash flow», basés sur les mouvements de trésorerie repris dans les comptes-rendus (la «Valeur Actuelle Nette»), étant entendu que cette méthode prend en compte la moyenne pondérée des coûts du capital (compatible avec la définition du «free cash flow» utilisée) et considérée comme appropriée par l'Expert Indépendant au moment de l'évaluation.

(f) L'Expert Indépendant aura le droit de revoir à la hausse ou à la baisse la Valeur Actuelle Nette afin de l'adapter sur base d'indications estimées comme importantes par lui, telles que la comparaison avec des multiples des marchés, provenant de transactions similaires.

(g) La portion de la Valeur Actuelle Nette - déterminée de cette façon et après avoir été réajustée conformément aux dispositions du point (f) - correspondant au quota des parts sociales offertes, constituera la Valeur Actuelle de Marché, étant entendu que l'Expert Indépendant fournira aux Associés Concernés - avant la fin de la période prévue au point (d) - un rapport reprenant la base raisonnée et les calculs faits pour déterminer la Valeur Actuelle de Marché.

(h) La Valeur Actuelle de Marché, telle que déterminée par les règles qui précèdent, sera définitive et obligatoire pour les Associés Concernés pour les besoins du paragraphe 8.7 ci-dessus, conformément aux dispositions des articles 1349 et 1473 du Code Civil italien. Les frais et les dépens engendrés par l'évaluation seront répartis en parts égales entre les Associés Concernés.

8.9. Le droit de préemption peut également être exercé en cas de cession des parts sociales à un autre Associé. Dans ce cas, les autres Associés ont un droit par part sociale qui est proportionnel aux parts sociales déjà détenues par eux.

8.10. Le droit de préemption ne peut pas être exercé lorsque la cession de parts sociales intervient à cause de mort.

8.11. En cas de cession anticipée de parts sociales et lorsqu'aucun des Associés n'exerce son droit de préemption, le Conseil de Gérance soumettra la cession des parts sociales par le biais d'un acte entre vifs à l'approbation par l'Assemblée Générale des Associés, dans les quinze (15) jours qui suivent la fin de la période d'exercice des droits de préemption; la cession ne pourra avoir lieu qu'une fois que les Associés auront donné leur avis, soit favorable, soit défavorable. Les Associés auront le droit de refuser leur accord- auquel cas la cession ne pourra pas avoir lieu - uniquement dans les cas où:

(a) la cession proposée est contraire, directement ou indirectement, aux conditions de stabilité de la base de l'actionariat de la société Aeroporti di ROMA S.p.A. tel que prévu au Décret Présidentiel du 25 février 1999 (tel que plus amplement décrit dans le contrat de privatisation de la société Aeroporti di ROMA S.p.A. du 23 juin 2000);

(b) un (1) ou plusieurs des Associés est/sont opposé(s) à la cession et présente(nt) une documentation appropriée au cours de l'Assemblée Générale des Associés prouvant son/leur droit d'acquérir les parts sociales qui font l'objet de la cession proposée.

8.12. La règle énoncée au paragraphe 8.11 n'aura d'effet que jusqu'au 31 décembre 2005. Après cette date, les autres dispositions contenues dans les présents statuts seront applicables.

8.13. Les règles énoncées dans le présent article s'applique également en cas de cession d'options, de warrants et de tout autre instrument de capital émis par la Société et qui serait convertible en capital social ordinaire de la même Société.

Art. 9. La libération des parts sociales est requise par le Conseil de la manière et conditions qu'il considère appropriées. La Société peut accepter un financement de la part d'Associés, dans les limites admises par la loi et dans le respect des critères établis par le Comitato Interministeriale del Credito e Risparmio.

Art. 10. L'Assemblée Générale des Associés peut décider de réduire le capital social par tous moyens, y compris par le biais d'une cession à des Associés individuels ou à des groupes d'Associés de branches d'activités spécifiques de la Société, de parts sociales ou de parts sociales de sociétés dans lesquelles la Société détient un intérêt économique.

Section III. Assemblées des Associés

Art. 11.

11.1. Les Associés prennent des décisions portant sur des questions qui leur sont expressément réservées par la loi ou par les présents Statuts, en sus de questions, qui leur sont soumises pour approbation par un ou plusieurs Gérants ou par des Associés représentant un tiers (1/3) du capital social.

11.2. Les résolutions des Associés sont adoptées au cours des Assemblées des Associés et, dès lors qu'elles sont adoptées conformément aux prescriptions de la loi et des présents statuts, sont obligatoires pour tous les Associés, y compris ceux qui sont absents ou qui s'opposent.

Art. 12. Les Assemblées des Associés doivent avoir lieu au siège social de la Société, à moins que le Conseil de Gérance en décide autrement (mais dans tous les cas, les Assemblées des Associés doivent se tenir en Italie).

Art. 13. Outre les matières pour lesquelles l'Assemblée Générale est compétente en vertu de la loi, l'Assemblée sera aussi compétente pour:

(i) toutes questions relatives à l'exercice du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires des sociétés investies, que ce soit aux assemblées ordinaires ou extraordinaires;

(ii) toutes questions relatives à la vente ou au transfert, à quelque titre que ce soit, en tout ou en partie, des participations détenues par la Société dans d'autres sociétés;

(iii) toutes questions relatives à l'acquisition par la Société, à quelque titre que ce soit, de participations sociales et autres biens de toute nature, pour une valeur excédant cent mille euros (100.000,- EUR);

(iv) toutes questions relatives à la souscription par la Société de dettes de nature financière, de tout type et dans toutes les formes, pour un montant supérieur à cent mille euros (100.000,- EUR);

(v) toutes questions relatives à la conclusion par la Société de contrats de toute nature, qu'ils constituent une créance ou une obligation, pour une valeur excédant cent mille euros (100.000,- EUR);

(vi) toutes questions relatives à des opérations ou conventions, de toute nature, entre la Société et des parties affiliées (qui sont considérées comme des Associés de la Société et des sociétés ou entités filiales, ou des sociétés ou entités filiales, ou des sociétés ou entités sous le contrôle conjoint avec un Associé);

(vii) toutes questions relatives à l'octroi, par la Société, de garanties tant personnelles que réelles.

Art. 14.

14.1. La convocation des Assemblées Générales tombe sous la responsabilité du Conseil de Gérance et devra être délivrée aux Associés by courrier recommandé, fax ou email au domicile indiqué dans le Registre des Associés, au moins huit (8) jours avant la réunion conformément à l'article 2479 bis du Code Civil italien.

14.2. La notification de la réunion devra indiquer le lieu, la date, l'heure et l'objet de la réunion et pourra également indiquer la date pour une seconde réunion pour le cas où la première réunion ne présente pas le pourcentage d'Associés requis pour adopter une résolution.

14.3. Les Assemblées Générales sont valables, même si elles ne sont pas convoquées de la manière prescrite ci-dessus, à chaque fois que tout le capital social est représenté à l'Assemblée et tous les Gérants et Commissaires aux Comptes en fonction assistent à ou ont été informés de l'Assemblée et aucun ne s'oppose à ce que l'Assemblée aborde les questions posées.

14.4. Le droit de participer et d'être représenté à une Assemblée Générale est régi par la loi. Le Président de l'Assemblée déterminera le droit de participer à l'Assemblée pour une personne physique.

14.5. La participation à l'Assemblée Générale peut se faire par l'intermédiaire d'une connection audio/ télé-visuelle conformément aux principes de l'article 27 de ces Statuts.

Art. 15.

15.1. L'Assemblée devra être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou par toute personne déléguée par lui ou, à défaut, désignée par l'Assemblée. L'Assemblée Générale devra nommer un Secrétaire - qui pourra être un non-associé - et, s'il s'avère nécessaire, deux (2) scrutateurs choisis parmi les Associés. Les résolutions adoptées à l'Assemblée doivent être consignées dans un procès-verbal signé par le Président, le Secrétaire et, le cas échéant, par les scrutateurs.

15.2. Dans les cas spécifiés par la loi, et à tout autre moment, que le Président considère approprié, le procès-verbal devra être établi par une Notaire désigné par le Président.

Art. 16.

16.1. Sauf en cas de référence expresse dans les paragraphes 16.2 et 16.3 et l'article 17 ci-dessous, l'Assemblée Générale devra adopter ses résolutions par un vote favorable d'un nombre d'Associés représentant la majorité du capital social.

16.2. L'Assemblée Générale devra adopter ses résolutions par un vote favorable d'un nombre d'Associés représentant au moins quatre-vingt-dix pourcents (90%) du capital social pour ce prononcer sur les points suivants:

(i) la vente ou le transfert par la Société, à quelque titre que ce soit, en tout ou en partie, de participations détenues dans d'autres sociétés, dans tous les cas où cette vente a lieu avant le 31 juillet 2005;

(ii) toutes opérations ou contrats, de toute nature, entre la Société et parties affiliées (spécifiées ci-dessus).

16.3. L'Assemblée Générale devra adopter ses résolutions par un vote favorable d'un nombre d'Associés représentant au moins soixante-dix pourcents (70%) du capital social pour se prononcer sur les points suivants:

(i) l'acquisition, par la Société, à quelque titre que ce soit, de participations sociales et autres biens de toute nature, pour une valeur excédant cent mille euros (100.000,- EUR);

(ii) la souscription par la Société de dettes de nature financière, de tout type et dans toutes les formes, pour un montant supérieur à cent mille euros (100.000,- EUR);

(iii) la conclusion par la Société de contrats de toute nature, qu'ils constituent une créance ou une obligation, pour une valeur excédant cent mille euros (100.000,- EUR);

(iv) l'octroi, par la Société, de garanties personnelles et réelles;

(v) les instructions de vote à donner au représentant de la Société qui interviendra à l'assemblée des actionnaires de Aeroporti di ROMA S.p.A. (ADR) dans les cas où l'assemblée des actionnaires de ADR est convoquée pour l'adoption de résolutions dans les matières suivantes:

(a) toutes les matières d'assemblées extraordinaires, à l'exception des décisions suivantes (pour lesquelles l'Assemblée Générale est appelée à communiquer ses instructions selon résolution adoptée par le quorum spécifié au paragraphe 16.1): (1) décisions en vue de la réduction ou l'augmentation du capital social, dans les cas où ils sont opérés en conformité avec l'article 2447 du Code Civil italien et la reconstitution se réalise dans les limites légales; (2) décisions en vue de l'augmentation de capital imposée par toute loi ou tout règlement applicables à ADR; (3) décisions en vue de l'augmentation de capital quand le conseil d'administration d'ADR propose cette augmentation du capital social pour des raisons relatives au respect obligatoire de critères de capital, économiques ou financiers stipulés dans des conventions de prêt ou d'émission d'obligations, de toute nature, conclues par ADR; et (4) décisions en vue de l'augmentation du capital social quand le conseil d'administration d'ADR propose cette augmentation du capital social pour des raisons relatives au besoin de donner à ADR les moyens financiers pour rembourser du financement par dette qui tombe à échéance dans les six (6) mois à partir de la décision du conseil d'administration de convoquer l'assemblée générale d'ADR en vue de l'adoption des ces décisions, et dans les cas où l'augmentation de capital est faite dans le but exclusif de rembourser du financement par dette à échoir et dont il est fait mention expresse dans les résolutions en question; et

(b) les matières suivantes d'assemblées ordinaires: (1) la nomination des administrateurs de ADR; (2) la révocation des administrateurs de ADR, dans les cas où la raison pour cette résolution ne résulte pas d'une cause juste de révocation; (3) la révocation des commissaires aux comptes de ADR; et (4) les décisions relatives au domaine de compétence du conseil d'administration de ADR, où l'assemblée des actionnaires de ADR est convoquée pour adopter ces résolutions sous l'empire de l'article 2364 n° 5 du Code Civil italien.

Art. 17. L'Assemblée Générale devra adopter ses résolutions par un vote favorable d'un nombre d'Associés représentant au moins quatre-vingt-dix pourcents (90%) du capital social pour les matières suivantes:

- décisions relatives aux modifications du «Memorandum» et des Statuts, y compris les fusions et scissions;
- décisions relatives à la dissolution de la Société.

Section IV. Conseil de Gérance

Art. 18.

18.1. La Société est administrée par un Conseil de Gérance comprenant quatre (4) membres qui pourront être des non-associés. Les Gérants auront un mandat d'une durée de trois (3) exercices sociaux et are ré-éligibles.

18.2. L'Assemblée Générale devra déterminer la durée d'un mandat pour chaque membre du Conseil de Gérance avant de procéder à leur nomination.

Art. 19. Sauf si les Associés adoptent une résolution emportant le contraire, les Gérants ne seront pas assujettis aux restrictions prévues à l'article 2390 du Code Civil italien.

Art. 20. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration ordinaire et extraordinaire de la Société, et a le pouvoir de prendre toutes les mesures considérées comme nécessaires pour la transposition et réalisation des objets sociaux, avec la seule exception des pouvoirs strictement réservés par la loi à l'Assemblée Générale et l'approbation par avance requise par l'Assemblée Générale pour toutes les matières subordonnées à son approbation tel qu'il est prévu à l'article 13 de ces Statuts.

Art. 21. Le Conseil de Gérance est convoqué au moins tous les trois (3) mois.

Art. 22. Le Conseil devra désigner un Président parmi ses membres, sauf si cette désignation a déjà été faite par les Associés. Le Président du Conseil de Gérance est le représentant légal - avec plein pouvoir de signature - de la Société vis-à-vis des tiers et en matière judiciaire, et il a le pouvoir d'introduire des actions judiciaires et administratives et procédures dans toute juridiction ou court - y compris des demandes en révocation et annulation - et il peut nommer des avocats ou autres représentants légaux pour la Société.

Art. 23. Le Conseil peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, tout en déterminant les pouvoirs de ces derniers. Le Conseil a également le pouvoir de nommer des représentants légaux ad negotia pour des actes ou catégories d'actes spécifiques.

Art. 24. Les membres du Conseil ont droit au remboursement des dépenses encourues dans l'exercice de leurs fonctions officielles. L'Assemblée Générale Annuelle peut, en plus, une compensation annuelle au Conseil.

Art. 25. Dès lors que deux (2) ou plus d'administrateurs nommés à l'Assemblée Générale se libèrent de leur mandat - en raison d'une démission ou pour un autre motif - le Conseil tout entier est censé être venu au terme de son mandat avec effet à partir du moment de sa re-constitution. Dans ce cas, les Gérants restant en fonction doivent de manière urgente convoquer une Assemblée Générale en vue de la nomination de tous les gérants. Jusqu'à la nomination des nouveaux gérants, les Gérants existants devront limiter leurs activités à l'administration ordinaire de la Société.

Art. 26. Le Conseil devra être convoqué, que ce soit au siège social de la Société ou à tout autre endroit, dès lors que le Président le considère nécessaire ou si au moins deux (2) membres le requièrent par écrit.

Art. 27.

27.1. Les réunions du Conseil seront tenues sur convocation du Président par lettre envoyée à chaque Gérant au moins trois (3) jours avant la réunion ou, en cas d'extrême urgence, par télégramme, fax ou courrier électronique à envoyer au moins un (1) jour avant. Les réunions du Conseil de Gérance peuvent aussi se tenir par téléconférence et/ou vidéoconférence, au moyen de la technologie adéquate; dans ce cas, la possibilité d'identifier les participants et la capacité pour chacun des participants d'effectivement participer, en exprimant ses opinions, et de comprendre le contexte des délibérations et les résolutions doivent être garanties. La réunion est présumée être tenue là où le Président et le Secrétaire sont situés.

27.2. A l'initiative du Président, et avec la documentation appropriée pour le Conseil des Commissaires aux Comptes, les décisions du Conseil peuvent être prises, conformément à l'article 2475 du Code Civil italien, par la signature des Gérants dans différents endroits et à des moments différents d'un (1) ou plusieurs documents identiques, qui énoncent clairement le problème soumis au vote, l'accord trouvé sur le même problème et la date de la résolution. La documentation spécifié ci-dessus est limité aux acte sociaux et doit être consignée dans le livre des résolutions, que le Conseil est tenu par la loi de tenir.

27.3. Tous les Gérants doivent avoir la possibilité de participer à la prise de décision sur base des mêmes informations et dans les délais déterminés de temps à autre par le Président.

27.4. Une résolution est adoptée si c'est fait dans le délai imposé par le Président du Conseil de Gérance et avec l'approbation de la majorité de ses membres en fonction.

27.5. Le Président du Conseil de Gérance devra communiquer le résultat des décisions à tous les Gérants et aux réviseurs en fonction, s'ils ont été nommés.

Art. 28. Pour la validité des résolutions du Conseil, la présence d'au moins trois (3) Gérants en fonction est requise. Les résolutions sont adoptées par un vote de la majorité absolue de ceux qui sont présents.

Section V. Conseil des Commissaires aux Comptes

Art. 29.

29.1. Le Conseil des Commissaires aux Comptes, dans les cas imposés par la loi ou nommé, est composé de trois (3) membres en fonction en plus de deux (2) membres suppléants, qui sont ré-éligibles. Les Commissaires aux Comptes doivent être en possession des conditions établies par les lois applicables.

29.2. Le Conseil des Commissaires aux Comptes sera responsable pour l'audit comptable, sauf si des dispositions légales prescrivent autre chose.

29.3. Les Associés peuvent, dans tous les cas, choisir de confier l'audit comptable à un réviseur indépendant ou une société de réviseurs, inscrits dans le registre approprié, par nomination à l'Assemblée Générale.

29.4. Les réunions du Conseil des Commissaires aux Comptes peuvent se tenir par télé- ou vidéoconférence comme décrit plus en détail à l'article 27 ci-dessus.

Section VI. Comptes sociaux

Art. 30.

30.1. L'année sociale se termine au 30 juin de chaque année. A la fin de chaque exercice social, le Conseil devra préparer les comptes en conformité avec la loi.

30.2. Ces comptes seront présentés aux Associés dans les cent vingt (120) jours de la clôture de l'exercice social, ou dans les cent quatre-vingt (180) jours si les circonstances spéciales sont applicables, dans les limites et conditions de l'article 2364, point 2 du Code Civil italien.

Art. 31. Les profits nets de l'année sociale seront répartis comme suit:

(a) cinq pourcents (5%) seront alloués à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne un cinquième (1/5) du capital social; et

(b) le reste sera alloué aux Associés, sauf si l'Assemblée Générale adopte une résolution contraire aux conditions de quorum spécifié au paragraphe 16.3 ci-dessus.

Section VII. Dissolution

Art. 32. Dans le cas où la dissolution de la Société est recherchée, à tout moment ou pour toute raison, une assemblée des Associés devra déterminer la procédure de cette liquidation et devra nommer un (1) ou plusieurs liquidateurs décidant des pouvoirs à donner à ce(s) liquidateur(s).

Section VIII. Dispositions finales

Art. 33. Pour les matières non expressément réglées par ces Statuts, les lois appropriées devront être appliquées.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présent acte, s'élèvent approximativement à trois mille trois cents euros (EUR 3.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande de l'assemblée générale, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même assemblée générale et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Steffen, M. Frank, L. Rossi, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 2005, vol. 908, fol. 85, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 2005.

F. Kessler.

(064574.3/219/877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

NOBILIS INVESTMENT FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg-Kirchberg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 64.709.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02781, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Leinkauf-Schiltz

Legal & Compliance Assistant

(053890.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

INTERNEPTUNE HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 18.602.

Résolution du 27 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour INTERNEPTUNE HOLDING

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04016. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053924.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

ABN AMRO PROFIL FUNDS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg-Kirchberg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 66.087.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02790, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Leinkauf-Schiltz

Legal & Compliance Assistant

(053896.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

ABN AMRO ALTERNATIVE INVESTMENTS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 96.058.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02773, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Leinkauf-Schiltz

Legal & Compliance Assistant

(053897.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

CAFE PIPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 51, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 92.197.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BF08675, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

Signature.

(053899.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

FRATRIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 61.520.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06790, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(053907.3/304/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

IRIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 79.635.

Résolution du 27 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour IRIDE S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04020. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053930.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

**SCAW INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée,
(anc. MC (BVI) LIMITED).**

Registered office: L-1255 Luxembourg, 49, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 108.820.

In the year two thousand and five, on the eighth of July.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ANGLO SOUTH AMERICAN INVESTMENTS LIMITED, a company with registered office at 3rd Floor, Cérne House, La Chaussée, Port Louis, Mauritius,

here represented by Mrs Lynsey Blair, private employee, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on July 6, 2005.

Said proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed in the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its mandatory, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of MC (BVI) LIMITED, R.C.S. Luxembourg B 108.820, with registered office in Luxembourg, incorporated under the laws of the British Virgin Islands by virtue of the Memorandum and the Articles of Association dated May 21, 2002, and whose registered office has been transferred from the British Virgin Islands to Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, dated June 9, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The Company's capital is set at fifty thousand United States Dollars (USD 50,000) represented by one thousand (1,000) repurchaseable shares of a par value of fifty United States Dollars (USD 50) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Change of the denomination of the Company to SCAW INTERNATIONAL and subsequent amendment of Article 2 of the Articles of Incorporation.

2. Miscellaneous.

The sole shareholder then passes the following resolution:

Unique resolution

The denomination of the Company is changed from MC (BVI) LIMITED to SCAW INTERNATIONAL.

As a consequence, Article 2 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 2. Name.** The Company exists under the name of SCAW INTERNATIONAL.»

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of any inconsistencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us, the notary, the présent original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le huit juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ANGLO SOUTH AMERICAN INVESTMENTS LIMITED, une société avec siège social au 3rd Floor, Cérne House, La Chaussée, Port Louis, Mauritius,

ici représentée par Madame Lynsey Blair, employée privée, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 juillet 2005.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de MC (BVI) LIMITED, R.C.S. Luxembourg B 108.820, ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous le régime légal des Iles Vierges Britanniques, en vertu du memorandum et des statuts datés du 21 mai 2002, et dont le siège social a été transféré des Iles Vierges Britanniques à Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 9 juin 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille dollars US (USD 50.000) représenté par mille (1.000) parts sociales rachetables d'une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en SCAW INTERNATIONAL et modification subséquente de l'article 2 des statuts.

2. Divers.

L'associée unique prend ensuite la résolution suivante:

Résolution unique

La dénomination sociale de la Société est changée de MC (BVI) LIMITED en SCAW INTERNATIONAL.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Nom.** La Société existe sous le nom de SCAW INTERNATIONAL.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Blair, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, vol. 149S, fol. 13, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

A. Schwachtgen.

(063656.3/230/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

**SCAW INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée,
(anc. MC (BVI) LIMITED).**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 49, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 108.820.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1113 du 8 juillet 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(063657.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

SLASH X HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 87.086.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08461, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(053938.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

SLASH X HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 87.086.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08462, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(053940.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.
